

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et
de l'environnement

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Etude de l'aire métropolitaine
du Bipôle « Tanger – Tétouan »

**Rapport n°6 : Modalités de mise en œuvre de la
stratégie d'alliance pour le développement du
bipôle
et du schéma d'organisation et de
développement de
« l'aire métropolitaine »
du bipôle Tanger - Tétouan**

2005

Table des matières

Introduction	3
- I - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE L'AIRE METROPOLITAINE TANGER – TETOUAN.....	5
1. Sensibilisation et entretiens avec les intervenants locaux	6
2. Principes de gouvernance	9
- II - ENJEUX DE MISE EN PLACE DU PROCESSUS METROPOLITAIN	14
1. Les objectifs généraux de la charte	15
Enquête qualitative.....	15
2/ Les objectifs spécifiques de la charte.....	16
<i>Schéma de synthèse d'organisation de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan.....</i>	27
- III - LOGIQUE D'INTERVENTION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE	28
1/ Les projets initiés par l'Etat.....	29
2/ Les actions de mise en œuvre de la charte	30
3/ Les actions prioritaires du noyau dur	30
-IV – FICHES DETAILLEES DES ACTIONS PRIORITAIRES.....	32

Introduction

L'absence de règles unifiées de gestion de l'espace a toujours été considérée comme un frein au développement territorial de la Région Tanger-Tétouan. Aujourd'hui, la mise en place d'une aire métropolitaine, associée au couple moteur constitué par les villes de Tanger et de Tétouan, permet de donner un nouveau souffle à cet espace, caractérisé à la fois par son unité fonctionnelle et par sa fragmentation politique et administrative.

A cet effet, la mise en évidence de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan devient la traduction d'une vision de développement stratégique de la région Tanger-Tétouan, centré autour des enjeux communs que constituent le besoin d'efficacité économique, d'équité sociale et de respect de l'environnement.

Parvenir à ce triple objectif nécessite un grand effort en matière de concertation et de coopération entre les différents intervenants du territoire, effort que le projet métropolitain doit permettre de réaliser.

A cette nécessité de mettre en place des mécanismes de coordination verticale, semble s'ajouter un besoin tout aussi urgent, au niveau de la concertation intersectorielle, qui permettrait à toutes les institutions et toutes les communes ayant compétence dans l'établissement des documents de base de planification et d'occupation de sol de s'interpeller mutuellement.

Des questions et des problématiques qui doivent prévaloir dans les débats et les concertations entre les différents intervenants, concerneront, à la fois les mesures susceptibles de donner un élan au développement économique et social de l'aire métropolitaine, la promotion de son activité, la facilitation de la mobilité entre les différentes artères de l'espace en question et la réalisation d'infrastructures pertinentes.

En plus de la complexité de ces différents enjeux, l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan se démarque par des spécificités fortes qui doivent être, elles aussi, prises en considération dans les différentes phases du processus de métropolisation, dont notamment des caractéristiques topographiques, environnementales, historiques et autres.

Prises ensemble, ces différentes caractéristiques devraient inciter les acteurs concernés à dépasser les visions de planification sectorielles et à opter pour une démarche favorisant une gestion intégrée de l'aire concernée par le processus de métropolisation.

Faisant suite à une série de rapport ayant permis de mettre en évidence les grands principes de la métropolisation de la Région Tanger-Tétouan (rapport 3), de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre (rapport 4) et de mettre en évidence les effets de ces actions (rapport 5), le présent rapport s'inscrit dans la continuité logique de l'étude.

Ce rapport, relatif à la mise en œuvre de la charte d'aménagement et de développement de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan se caractérise par son ambition de « dynamisation concrète du processus de métropolisation ». En d'autres termes, il s'agit, par le biais de cette étude de placer le processus de métropolisation de la Région Tanger-Tétouan sur « les bons rails ».

Le présent rapport présente ainsi deux objectifs principaux :

- Proposer des modalités de mobilisation et d'organisation des acteurs et des institutions
- Proposer des dispositifs de mise en œuvre et de suivi du processus de métropolisation

Afin de parvenir à ses objectifs, l'élaboration du présent rapport a nécessité l'adoption d'une démarche originale, mêlant à la fois un travail de terrain et un travail de synthèse.

Le travail de terrain s'est basé sur une série d'entretiens et d'auditions menés dans un souci d'intégration et de partage des résultats de l'étude avec les principaux intervenants locaux. Cette série de rencontres a ainsi permis d'expliquer une fois de plus notre réflexion sur le devenir de l'aire métropolitaine, tout en cherchant à mettre en place la ou les structures de mobilisation et de suivi les plus efficaces.

Dans la première partie de ce document, il s'agit de présenter les modalités et dispositifs requis afin de permettre la bonne exécution des actions prévues par la Charte d'aménagement et de développement de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan. La définition de ces modalités est le résultat direct de la phase de consultation/entretien, effectuée auprès des principaux intervenants locaux (un retour sur le déroulement et les principaux enseignements de ces entretiens est également proposé dans cette première partie).

Dans un deuxième temps, il s'agit en fait de se baser sur l'analyse du cadre synoptique des enjeux et objectifs stratégiques définis au cours de l'étude, pour en déduire les moyens d'évaluations et de suivi (partie 2 et 3).

Enfin, cette même démarche sera utilisée dans la quatrième et dernière partie de ce rapport, afin de préciser le contenu réel des actions structurantes et prioritaires définis dans le rapport 4, au travers de fiches-projets. Ces fiches-projets ont pour but de détailler les actions prioritaires de la charte d'aménagement et de développement de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan.

En annexe à ce document, il est proposé une version de la charte d'aménagement et de développement de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan, appelée, *charte Tanger-Tétouan métropole*, devant faire l'objet de la signature des différents partenaires du processus métropolitain.

- | -

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DE
DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE L'AIRE
METROPOLITAINE TANGER – TETOUAN**

1. Sensibilisation et entretiens avec les intervenants locaux

1.1. Mode de concertation et de sensibilisation des acteurs

L'élaboration du présent rapport se base essentiellement sur une série d'auditions tenue en 2004 à Tanger et à Tétouan. Les auditions en question s'inscrivent dans le cadre d'un processus de concertation sur le projet de la charte de développement de l'aire métropolitaine Tanger Tétouan d'une part, et font partie d'un programme de sensibilisation auprès des principaux acteurs concernés d'autre part.

En s'appuyant sur ce projet de charte, le présent rapport s'efforce de retracer les résultats de la concertation avec les acteurs susceptibles d'intervenir dans la mise en œuvre de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan.

Les résultats escomptés par ces entretiens consistent principalement en l'identification de l'ensemble des acteurs susceptibles de participer à la définition, puis à la mise en œuvre de la charte métropolitaine.

Les entretiens réalisés avec les membres signataires de la charte sont les suivants :

- Wali de la willaya de Tétouan
- Gouverneur de la province de Fahs Anjra
- Président du Conseil Provincial de Fahs Anjra
- Président du Conseil Préfectoral de Tanger- Assilah
- Directeur de développement de TMSA
- Président de l'Université Abdel Malek Es Saadi
- Président du Conseil Régional Tanger Tétouan
- Président du conseil de la ville de Tanger
- Président de la commune urbaine de Tétouan

Conscients que la mise en œuvre de la charte pour la Région métropolitaine Tanger- Tétouan dépend d'abord du degré d'implication et d'engagement des différents acteurs concernés par le développement de cet espace, des discussions avec d'autres acteurs locaux que ceux cités ci-dessus tels que les délégués régionaux, les directeurs d'institutions et autres responsables locaux ont été tenues.

1.2. Synthèse des entretiens et commentaires

De manière générale, les enjeux du projet de développement métropolitain sont perçus favorablement par l'ensemble des acteurs.

Il ressort également une certaine connivence entre les points soulevés par les personnalités locales et les conclusions de la présente étude sur la mise en place de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan. Ces connivences ne sont pas fortuites tant l'élaboration de l'étude s'est appuyée dès le départ sur les acteurs locaux, afin de définir les objectifs généraux et stratégiques.

Les recommandations particulières qui ressortent des entretiens avec les acteurs locaux sur le sujet de la métropolisation de la Région Tanger-Tétouan sont les suivantes :

- La Charte de Développement et d'aménagement de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan : un document fondateur

La Charte est perçue par l'ensemble des acteurs comme un document cadre. Elle doit être le véritable référent du processus de métropolisation. La vocation de l'aire métropolitaine Tanger Tétouan va se confirmer par la mise en place de la Charte et par les mesures nombreuses qu'elle préconise.

Par ailleurs, il semble clair que les objectifs et principes d'action de la Charte ne seront opérationnels que s'ils sont partagés par l'ensemble des principaux acteurs impliqués dans le développement de ce territoire.

- Le développement métropolitain : un processus évolutif

Les différents entretiens ont mis l'accent sur le fait que le processus de métropolisation engagé dans la région de Tanger Tétouan est une construction progressive et qu'il est accompagné d'importants enjeux nationaux et internationaux qu'il faut prendre en considération.

- Les enjeux de la métropolisation : équité sociale, efficacité économique, respect de l'environnement

Selon les différents acteurs interviewés, la métropolisation doit répondre au triple objectif d'équité sociale, d'efficacité économique et de respect de l'environnement. Les composantes de l'espace métropolitain sont appelées à agir ensemble et d'une manière complémentaire

- Le port Tanger-Med : un projet initiateur mais difficile à mesurer

Les acteurs interviewés semblent tous d'accord qu'un projet tel que le Port Tanger-Méditerranée contribuera de manière substantielle au remodelage des territoires. Toutefois, Il est aujourd'hui difficile d'évaluer les véritables effets de ce port sur le système économique régional. La ville de Tétouan ne doit ainsi pas être marginalisée au profit de la ville de Tanger.

- L'attraction des investissements : une tâche collective

Les différents acteurs interviewés n'oublient pas de souligner que les flux d'investissements attendus dépendent d'une conjugaison inextricable de facteurs dont :

- La disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée qui dépend dans une large mesure de la performance des systèmes d'éducation et de formation
- La disponibilité des territoires adéquats ;
- L'insertion des différentes activités dans un processus d'intégration régionale ;
- L'état des infrastructures de base (voies de communication et télécommunications)

- **La mise en avant de la *planification concertée***

De l'avis des acteurs interviewés, la planification concertée est une condition *sine qua non* pour la réussite de la métropolisation. La construction d'un réseau urbain polycentrique exige un programme de coopération intensif, évoluant vers une gestion intégrée des aires urbaines

La zone métropolitaine devra procéder, d'après les acteurs interviewés, à l'élaboration des plans concertés d'aménagement du territoire, dans les différents domaines (réseaux de communication, gestion des espaces libres, réseaux d'équipement, santé, habitat, transports, gestion des ordures etc....)

- **La charte : un outil de développement allant au-delà des divisions administratives**

L'aire métropolitaine devrait, selon la conception des différents acteurs, constituer l'outil idéal devant permettre de transcender les divisions territoriales administratives par la création d'espaces fonctionnels sur la base desquels pourront être élaborées des propositions stratégiques de développement.

L'aire métropolitaine est aussi (c'est tout au moins ainsi qu'elle doit être perçue) l'expression de territorialisation des programmes intégrés d'intervention, dont l'un des objectifs consiste à opérer une synergie entre les différents opérateurs et les différentes sources de financement.

- **Une attente particulière vis-à-vis de l'accompagnement des zones rurales dans le processus de métropolisation**

L'arrière pays (territoire non inclus dans l'aire métropolitaine), selon ces mêmes acteurs ne doit pas être oublié. Il s'agit à ce niveau, pour les pouvoirs publics, de promouvoir une armature urbaine polycentrique, prenant en compte les différentes échelles urbaines, afin d'éviter le déclin démographique des villes moyennes et petites. A ces villes, il faudra maintenir leur attractivité et soutenir leur développement, pour éviter la ségrégation spatiale.

En conclusion, les acteurs interviewés semblent être tous d'accord sur la nécessité de renforcer le processus de métropolisation. Ils considèrent qu'il est souhaitable d'établir une plate-forme de concertation et de mobilisation élargie aux autres acteurs du développement régional, et ce, dans le cadre d'un séminaire de synthèse ou seront présentés les résultats de l'étude de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan.

2. Principes de gouvernance

2.1. La charte d'aménagement et de développement de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan : un outil de concertation

La charte d'aménagement et de développement de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan est un document cadre du processus de développement de la Région. Il s'agit d'un acte fondateur du processus métropolitain, à signer par l'ensemble des membres du conseil.

S'agissant d'une Charte, ce document est destiné à une large diffusion et peut servir de référent pour la marche en avant du territoire métropolitain.

La charte s'articule autour de trois principes, qu'il ne faut pas occulter afin de positionner l'ensemble des acteurs dans la même dynamique.

- L'aménagement de la Région métropolitaine ne s'arrête pas avec la réalisation de la Charte, celui-ci n'en est qu'un moment privilégié et le début. En définissant un groupe d'actions prioritaires relatives à des objectifs de métropolisation, la charte s'affirme comme l'élément central d'un **processus permanent d'anticipation**. La mise en place d'une Conférence de la Région métropolitaine, épaulée par un Conseil de développement, permettra d'insuffler l'imagination et l'anticipation nécessaire au bon déroulement du processus dans sa globalité.
- Ce schéma a pour ambition d'être un **organisme vivant**, qui doit évoluer en fonction des ses effets et de ses impacts (conséquences directes et indirectes). La charte est elle-même conçue dans un souci de flexibilité, permettant à tout moment de réajuster les initiatives et les actions à mettre en place, tout en assurant la cohérence avec ses objectifs généraux et spécifiques. La charte s'inscrit ainsi comme un espace dynamique, capable d'intégrer les diverses propositions, s'appuyant sur les diagnostics et analyses réactualisés.
- L'évolutivité du phénomène de métropolisation implique la nécessité de recourir à de nombreuses **évaluations**, tant sectorielles que périodiques. Elaboré dans une perspective de 20 ans, le schéma prospectif de métropolisation devra donc être évalué et révisé selon des modalités précises que la conférence de la Région métropolitaine devra préciser, notamment par le biais du conseil de développement.

2.2. Dispositifs de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la charte d'aménagement

Les objectifs et principes d'action de la Charte ne peuvent être opérationnels que s'ils sont partagés par les principaux acteurs impliqués dans le développement du territoire. Ainsi, la traduction de ces actions passe par la mise en place d'instruments de gouvernance au niveau de l'aire métropolitaine, capables d'inspirer les mécanismes d'études et d'intervention des différents secteurs de l'Etat et des collectivités locales.

Dans le cadre de ces recommandations, la charte métropolitaine propose la mise en place de structures non-institutionnelles, mais relevant d'une forme d'autorité consensuelle entre les

différentes institutions concernées par le projet de métropolisation de la Région Tanger – Tétouan.

Les organes de gouvernance, à savoir, le **Conseil Métropolitain Tanger –Tétouan et le Comité consultatif de l'aire métropolitaine** s'articulent l'un avec l'autre afin de constituer l'ossature du projet métropolitain. Ils permettent à eux deux, d'insuffler le dynamisme nécessaire à la mise en place de l'aire métropolitaine, tout en se conférant un rôle de garants et d'observateurs avertis des processus en cours.

2.2.1 Organisation et fonctionnement du Conseil métropolitain de Tanger-Tétouan

2.2.1.1. *Rôle du Conseil*

Le conseil de la Région métropolitaine joue le rôle de pilote dans la mise en œuvre de la Charte, tout en ayant une responsabilité en matière de *veille stratégique* et de *réflexion partagée* sur les grandes questions concernant l'espace métropolitain. Il sert d'initiateur dans la mise en œuvre des actions prévues.

Il peut par ailleurs initier de nouvelles actions en s'appuyant sur des propositions du Comité consultatif et/ou des groupes d'évaluation thématiques qu'elle aura mis en place.

Il a pour rôle de :

- Fixer les priorités des actions à engager ;
- Mettre en œuvre les actions structurantes prévues en définissant un cahier des charges avec les principaux intervenants ;
- Coordonner l'intervention des différents acteurs et partenaires intervenants dans la mise en œuvre du processus de métropolisation
- Présenter des projets nouveaux allant dans le sens des orientations stratégiques et se basant sur les évaluations et/ou les propositions du Comité consultatif.

Le travail du Conseil porte concrètement sur sa capacité à mettre ses compétences et ses connaissances de la Région au service *d'analyses transparentes et transversales* des problèmes et avancements du processus de développement métropolitain.

Le travail du conseil est réalisé à la lumière des **évaluations** élaborées par les différents **groupes de travail** qu'il aura préalablement institué. Au départ, il est préférable d'instituer un groupe de travail par axe stratégique du projet de la charte.

Ces groupes de travail d'évaluation sont constitués en fonction du thème abordé. Ils regroupent un panel d'experts travaillant pour le compte du Conseil et sont tenus de se réunir périodiquement, selon des modalités décidées par le Conseil Métropolitain.

Ce travail doit mener à *la prise de décision* en matière de développement métropolitain et à *la définition* et la *hiérarchisation* des (nouvelles) actions à engager.

2.2.1.2. Composition du Conseil

La composition du Conseil métropolitain peut se limiter aux membres suivants :

- *Le Wali de la région Tanger Tétouan*
- *Le Wali de la Wilaya de Tétouan*
- *Le Gouverneur Fahs Anjra*
- *Le Gouverneur de Fnide'q / M'diq*
- *Le Gouverneur de Larache*
- *Le Gouverneur de Chefchaouen*

- *Le Président du conseil de la région Tanger Tétouan*
- *Le Président du conseil de la ville de Tanger*
- *Le Président du conseil communal de Tétouan*

- *Le Directeur de l'Agence du Nord*
- *Le Directeur du CRI*
- *Le Directeur de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (T.M.S.A.)*
- *L'Inspecteur régional de l'aménagement du territoire*

- *Le Président de l'université Abdel Malek Essaadi*

Il serait souhaitable que l'ensemble de ces acteurs signe la Charte, et formalisent ainsi leur engagement à sa mise en œuvre.

2.2.1.3. Mode de fonctionnement

Le Conseil métropolitain, présidé par **Le Wali de la Région Tanger-Tétouan** se tiendra deux réunions plénières par an : une pour fixer son programme de travail et voter le budget, une autre pour rendre compte des travaux réalisés.

Le secrétariat peut être assuré par la Région.

2.2.1.4. Mode de financement

Un budget de fonctionnement doit être prévu chaque année, afin de financer les groupes de travail, la logistique des réunions périodiques (Conseil, Groupes de travail d'évaluation, comité consultatif) ainsi que la communication nécessaire liée au projet de développement métropolitain.

Ce budget peut être réparti de manière équitable entre les différentes institutions représentées par les membres du Conseil.

2.2.2 Organisation et fonctionnement du comité consultatif métropolitain

2.2.2.1. *Rôle du comité consultatif*

Le comité consultatif est une plate-forme de mobilisation et de sensibilisation élargie. Il sert de structure relais entre le conseil métropolitain et les intervenants locaux.

Il a pour rôle de :

- Constituer une assemblée de mobilisation et de sensibilisation régionale
- Donner un avis sur la faisabilité technique des orientations et propositions d'actions émanant du Conseil métropolitain ;
- Formuler des propositions nouvelles pour la mise en œuvre de projets allant dans le sens des orientations stratégiques fixées ;

Le travail du comité consultatif métropolitain de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan porte principalement sur l'instauration de dialogue entre le Conseil et les différentes administrations et instances locales.

En suivant les recommandations effectuées par le Conseil, le Comité consultatif doit être capable de donner le ton de la métropolisation aux différentes instances représentées par les membres du comité.

2.2.2.2. *Composition du comité consultatif métropolitain*

Le comité consultatif peut être constitué de l'ensemble des intervenants locaux (y compris les **professionnels** exerçant dans le domaine privé et/ou **associations** diverses).

Les acteurs transversaux représentés dans le comité consultatif sont la Région Tanger-Tétouan, l'Agence de Promotion et de Développement des Provinces du Nord, le Centre Régional d'Investissements, l'Agence spécial Tanger-Med, l'Université Abdemalek Essaâdi, l'Office de la Formation Professionnelle, la CGEM, l'Agence Urbaine de Tanger, l'Agence Urbaine de Tétouan, l'ONE, l'ONEP, l'Agence Foncière Régionale.

Les responsables des Provinces et des Préfectures régionales doivent également être intégrés au comité. On cite ainsi les Provinces et préfectures de Tanger-Assilah, de Larache, de Tétouan, de Fahs Anjra, de Chefchaouen et de Fnideq / M'diq.

Les présidents des municipalités métropolitaines doivent également intégrer le comité consultatif. On cite ainsi les municipalités de Tanger-Médina, de Bni Makada, de Charf Mghogha, de Tétouan, de Fnideq, de Martil, de Mdiq, de Oued Laou, de Charf Souani, de Ksar el Kébir, de Larache, d'Assilah et de Chefchaouen.

On doit également retrouver les responsables des services déconcentrés de l'Etat ainsi que les responsables des diverses organisations économiques (Chambres consulaires, FNBTP, AZIT, TFZ, GRIT, SNABT, AMITH Nord...)

Enfin, la société civile, représentée par les associations et ONG locales peuvent participer au comité consultatif métropolitain, suivant leur intéressement à la question traitée.

2.2.2.3. Mode de fonctionnement

Le comité consultatif doit se réunir périodiquement, au rythme d'une fois tous les trimestres.

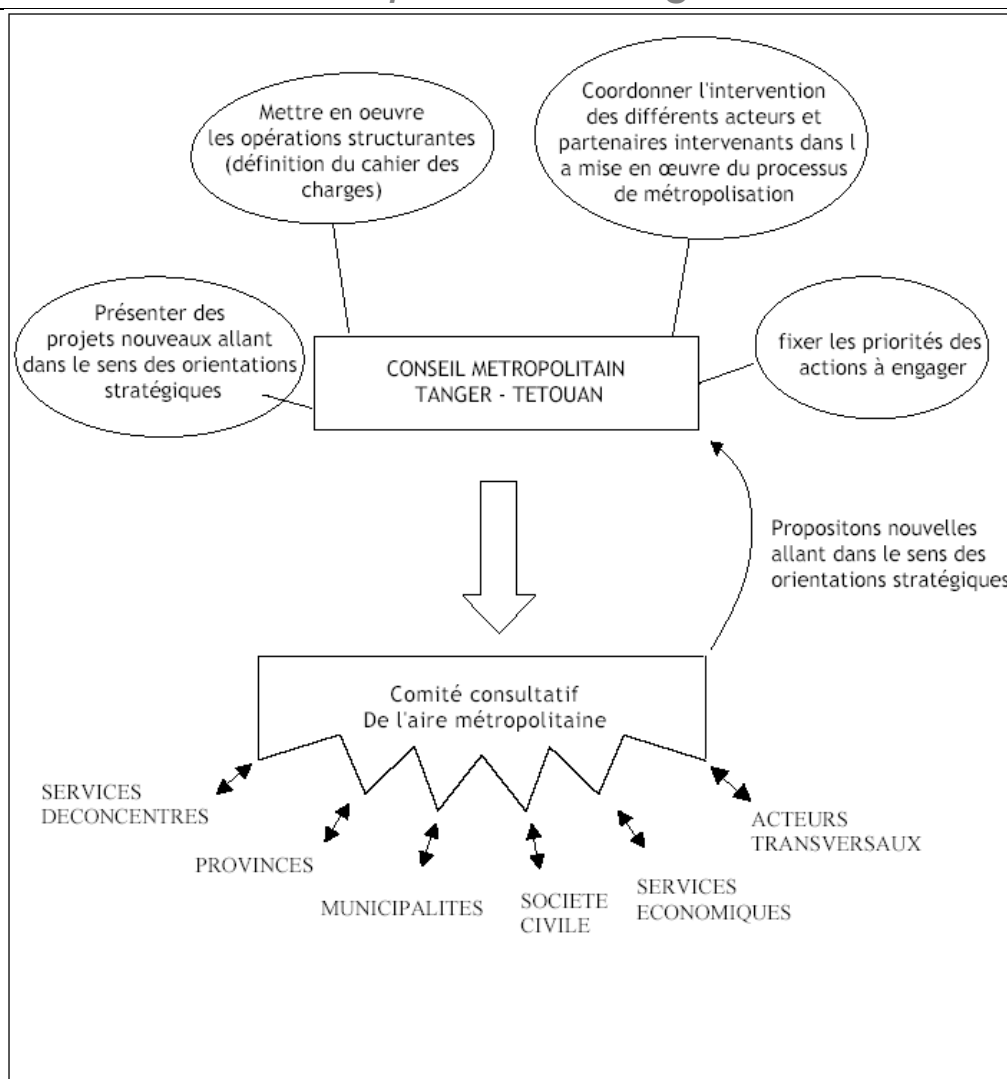
Les réunions de travail consistent d'abord à examiner l'état d'avancement des actions proposées dans le cadre de la charte de développement et d'aménagement de la Région métropolitaine Tanger-Tétouan, et relatives aux différents services représentés au sein du conseil. Ces derniers doivent présenter les orientations en cours d'étude, et proposer le débat autour des questions les plus délicates.

A leur demande, le comité pourra s'élargir aux professionnels et membres de la société civile intéressés par la question à l'ordre du jour.

Il serait opportun de prévoir une **procédure officielle**, permettant d'inclure ces derniers au comité. Suivant le modèle des audiences publiques au Québec, on peut imaginer la remise préalable d'un rapport (simple) aux membres du comité. Ce document, une fois présenté, ferait l'objet du débat.

Les membres du comité consultatif seraient eux-mêmes tenus de passer par cette procédure afin de clarifier leur position et/ou leur état d'avancement dans une des actions prévues par le comité consultatif.

Schéma 1 : organisation de la gouvernance de l'aire métropolitaine Tanger - Tétouan



- II -
ENJEUX DE MISE EN PLACE
DU PROCESSUS METROPOLITAIN

1. Les objectifs généraux de la charte

Si les notions de développement économique et social semblent bien ancrées dans la culture des agents de développement, il n'en va pas de même pour la notion de développement territorial. Celle-ci n'a réussi d'ailleurs à se frayer son propre chemin, qu'à la suite d'un ensemble de mutations ayant affecté les relations Etat/Local

La notion de développement territorial est devenue de plus en plus en vogue, grâce à la prise de conscience que la fonction développement n'est plus une affaire strictement étatique.

C'est en fait dans un espace territorial défini, ayant ses particularités et ses spécificités, qu'une population peut ressentir, à un stade donné de son évolution, le besoin de prendre en charge son propre destin, et partant son propre développement

Tableau 1 : objectifs généraux et outils de mise en œuvre et d'évaluation

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS VERIFIABLES	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES OU CONDITIONS PREALABLES DE MISE EN OEUVRE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	PIB régional	Documents direction des statistiques	Établir un diagnostic faisant ressortir l'état des lieux et les préconisations et recommandations nécessaires
DÉVELOPPEMENT SOCIAL	PIB régional	Documents direction des statistiques	Diagnostic et recommandations
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	Indicateurs composites d'amélioration de la qualité de vie dans la région	<u>Enquête qualitative</u>	Prise en compte des résultats du diagnostic et des recommandations qu'il préconise

En se fixant donc le développement territorial comme l'un de ses objectifs généraux, la charte de métropolisation cherche ainsi à innover en matière de gestion stratégique des territoires.

En inscrivant le développement territorial comme objectif, l'intérêt que revêt l'aménagement du territoire, en tant qu'outil permettent de planifier le développement des entreprises, de diversifier les activités économiques et sociales, de faire valoir la compétitivité et l'emploi, se trouve mis en avant.

En somme, il s'agit pour le cas précis qui nous préoccupe dans le cadre de l'actuel rapport, d'inscrire la création ou l'organisation des espaces de vie et d'intégration sociale, avec une affirmation claire de la vocation du territoire concerné, sur la base d'un programme ambitieux d'actions prioritaires, dont les fiches y sont jointes.

2/ Les objectifs spécifiques de la charte

Le cadre logique d'intervention pour la mise en œuvre de la charte de développement de la région métropolitaine Tanger – Tétouan s'efforce de décliner les objectifs généraux en objectifs spécifiques, et de prévoir dans la mesure du possible les résultats et les activités qui peuvent en résulter.

Le cadre logique n'a pas omis par ailleurs de voir pour chacun des objectifs, des indicateurs vérifiables, les sources et moyens de vérification, ainsi que les hypothèses et les conditions préalables de mise en œuvre.

Il va sans dire que ce cadre logique n'est pas exhaustif compte tenu de la nature de certains objectifs des fois, et vu la non disponibilité de certains éléments de réponse d'autres fois.

Cinq objectifs stratégiques ont pu être ainsi définis :

- **Consolider un espace régional coopératif, interconnecté, jouant sur les complémentarités et les solidarités**
- **Consolider les capacités de polarisation dans l'espace national**
- **Consolider le réseau rurbain régional sans son ensemble : pôles majeurs et villes relais**
- **Aménager et valoriser les ressources patrimoniales : littoral, forêt, montagne, eau**
- **Intégrer la Région métropolitaine dans les échanges internationaux**

2.3. Consolider un espace régional coopératif, interconnecté, jouant sur les complémentarités et les solidarités

La consolidation d'un espace régional coopératif, interconnecté jouant sur les complémentarités et les solidarités, constitue un intérêt particulier pour le processus de métropolisation, compte tenu tout d'abord de la diversité de l'espace concerné.

S'agissant en effet d'un espace fragmenté, du point de vue topographique, aggravé par la présence de zones montagneuses particulièrement désavantagées, la recherche de complémentarités et de solidarités s'avère indispensable.

La présence d'espaces ruraux, souvent périurbains, connaissant un développement démographique relativement rapide, conduit en effet à la prolifération d'une urbanisation anarchique, ne tenant guère compte de l'interconnexion entre les différentes composantes territoriales de l'espace concerné par la métropolisation.

Il est donc urgent de faire en sorte que cet espace retrouve son expression dans son homogénéité et sa complémentarité.

Faire de ce territoire un espace coopératif et interconnecté permettrait d'en accroître la compétitivité, d'en valoriser les ressources naturelles et d'en améliorer la qualité de vie, en promouvant et en diversifiant les activités économiques.

Cela dépend bien entendu, des efforts qu'on aura déployés, en vue de promouvoir les stratégies de développement diversifiées, adaptées aux potentiels endogènes du territoire, et en proposant des alternatives appropriées aux activités commerciales illicites.

Tableau 2 : Cadre logique de l'objectif spécifique 1

RESULTATS ATTENDUS			
LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS VERIFIABLES	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES OU CONDITIONS PREALABLES DE MISE EN OEUVRE
1. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS ET INTERURBAINS	Nombre de dessertes existantes Degré de connectivité entre les différentes artères	Ministère de l'équipement Ministère transport	Plans de mobilité et de circulation Elaboration d'un schéma régional des transports.
ACTIVITES OU ACTIONS À ENTREPRENDRE			
ÉLABORATION D'UN SCHÉMA METROPOLITAIN DE CIRCULATION ET DE TRANSPORT		Documents de planification urbaine et de l'occupation des sols)	Schéma régional d'aménagement du territoire
RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS: GARES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES, PARKINGS..	Taux de pénétration de l'activité commerciale sur le territoire métropolitain	Enquête qualitative	Disponibilité d'un schéma régional d'Aménagement du Territoire
RESULTATS ATTENDUS			
2. DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION EST-OUEST, ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES	Densité par km2 Fréquence des déplacements	Ministère de l'équipement Ministère du Plan	Disponibilité d'un schéma régional des transports
ACTIVITES OU ACTIONS À ENTREPRENDRE			
REALISATION DE LA VOIE EXPRESS TANGER-TÉTOUAN	Taux de fluidité en termes de circulation entre les 02 villes	Convention relative à l'amélioration du réseau routier	Nécessité pour chacun des partenaires concernés à honorer ses engagements

RESULTATS ATTENDUS			
3. ORGANISER LES ACTIVITÉS COMMERCIALES FRONTALIÈRES, Y DÉVELOPPER LES EMPLOIS LÉGAUX ET RENFORCER LES CONTRÔLES ET LA SÉCURITÉ	Taux des échanges commerciaux	Enquêtes Publications du Ministère du Plan	Sensibilisation des populations s'adonnant à des activités commerciales illicites. Aménagement des lieux adéquats pour abriter les nouvelles activités.
ACTIVITES OU ACTIONS À ENTREPRENDRE			
CONSOLIDATION D UN CORRIDOR INDUSTRIEL ENTRE MELLOUSA ET GZANAYA	Nombre d'unités industrielles Indicateurs économiques liés à l'activité industriel (CA, export, investissements...)	Enquête auprès des investisseurs	La réalisation de ce corridor et sa réussite à conforter le processus de métropolisation de la zone dépendront de la mise en place d'infrastructures et d'équipements nécessaires adéquats.

2.4. Consolider les capacités de polarisation dans l'espace national

Pour consolider les capacités de polarisation de l'espace concerné, les actions à entreprendre doivent concerner à la fois les infrastructures et équipements de base censés contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

Les équipements de base sont indispensables pour accroître la compétitivité du territoire de métropolisation, d'autant plus qu'ils permettront de l'intégrer dans cette nouvelle dynamique générée par la réalisation par l'Etat, d'un certain nombre de projets structurants.

A cet effet, un schéma d'objectifs et un plan d'actions reposant sur des mécanismes d'implication des acteurs nationaux et locaux doit être défini. L'objectif est d'éviter la dispersion des moyens, et de favoriser la complémentarité entre les efforts du gouvernement et l'intervention des divers acteurs locaux.

Il s'agit en effet de concevoir une stratégie de développement basée sur les principes suivants :

- Une approche globale et intégrée du territoire qui rendra possible d'une part, les effets de synergie entre les différentes actions, et d'autre part, d'optimiser les ressources financières.
- Une définition précise et adaptée du cadre institutionnel et normatif, pour assurer la mise en application des programmes issus de la stratégie.

Au vu de la particularité du territoire concerné, cette stratégie doit avoir une triple perspective :

1. Territoriale : ayant pour but une meilleure intégration économique et une meilleure ouverture

2. Structurelle : ayant pour finalité de doter le territoire en question en infrastructures de base nécessaires pour inhiber les contraintes et mettre en valeur les potentialités.
3. Fonctionnelle : ayant pour objectif l'amélioration du tissu productif et l'encouragement de la culture d'entreprise.

Tableau 3 : Cadre logique de l'objectif spécifique 2

LOGIQUE D INTERVENTION	INDICATEURS VERIFIABLES	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES OU CONDITIONS PREALABLES DE MISE EN OEUVRE
RESULTATS ATTENDUS			
1. PROUMVOIR LES ACTIVITES FINANCIERES ET BANCAIRES	Nombre des nouvelles implantations	Groupement des banques	Adoption par le Gouvernement de mesures incitatives
ACTIVITES OU ACTIONS À ENTREPRENDRE			
REALISATION DE PARCS OU QUARTIERS TERTIAIRES DOTES D'ACCES AUX EQUIPEMENTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	Taux de couverture en équipements d'information et de communication. Taux de recours à l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication	Publications d'IAM Ministère du Plan	Implication du secteur privé (compétitivité au niveau de l'offre et des prix) Sensibilisation des usagers potentiels à la valeur ajoutée du recours à ces nouvelles technologies
CREATION D UN CENTRE D'AFFAIRES INTERNATIONALES A TANGER	Existence ou non des structures où les hommes d'affaires peuvent se concerter.	Enquête auprès des industriels	Adhésion des pouvoirs locaux et des chambres consulaires

RESULTATS ATTENDUS			
2. DEVELOPPER LES GRANDES EQUIPEMENTS D IMPORTANCE NATIONALE (PORT, AEROPORT, BARRAGE....)	Définition des besoins générés par l'évolution des unités industrielles installées.	Ministère de l'équipement Ministère du plan	Positionnement de ces infrastructures devrait être stratégique.
ACTIVITES OU ACTIONS À ENTREPRENDRE			
REALISATION D UNE PLATEFORME AEROPORTUAIRE INTERNATIONALE SERVANT LES DIFFERENTS POLES METROPOLITAINS A	Nombre de dessertes à destination des deux aéroports existants	Ministère du Plan	

CRUCE BLANCO			
REALISATION DE GRANDS EQUIPEMENTS DE LOISIRS : PARCS D ATTRACTION, MUSEES, GRAND AQUARIUM	Pourcentage de dotation en équipements de loisirs	Enquête	Choix des équipements devait être adapté à la spécificité de l'espace concerné et à l'évolution des goûts des usagers potentiels.

RESULTATS ATTENDUS			
3. AMELIORER LA DOTATION EN EQUIPEMENTS TERTIAIRES	Taux de couverture en équipements	Enquête Documents du Ministère du Plan	
ACTIVITES OU ACTIONS À ENTREPRENDRE			
CREATION D UN PALAIS DES CONGRES A TANGER ET A TETOUAN	Nombre de salles de congrès existants	Enquête	Implication des secteurs publics et privés.
ELABORATION D UN SCHEMA REGIONAL SANITAIRE INCORPORANT DES SERVICES HOSPITALIERS SPECIALISES	Nombre de structures existantes Services disponibles	Publications du Ministère de la Santé	Identification des besoins, notamment en matière de soins et services spécialisés.

2.5. Consolider le réseau urbain régional dans son ensemble : pôles majeurs et villes relais

Consolider le réseau urbain régional ne peut être conçu qu'en terme d'urbanisation. Si c'en est le cas, ce serait opté pour une approche simpliste qui négligerait les autres aspects de la planification. Celle-ci est tenue de fixer les orientations et procédures relatives à l'utilisation de l'espace, en faisant de la cohérence et de la cohésion son fer de lance.

Consolider le réseau urbain impliquerait également la définition de règles et l'élaboration de schémas pour l'organisation et l'exploitation optimale de l'espace, en mentionnant clairement les zones à protéger, qu'il s'agisse de sites naturels ou archéologiques, d'autant plus que le territoire dont il est question se caractérise par l'existence de zones fragiles ayant besoin d'être protégées, et de sites (les vestiges d'une ville phénicienne viennent d'être découverts) devant être sauvegardés.

Toute approche devrait donc s'inscrire dans le cadre d'une harmonisation entre développement économique, avec tout ce que cela implique en termes d'équipements et d'infrastructures, développement social, et équilibres écologiques, en vue de garantir un développement durable.

Procéder de la sorte permettrait non seulement d'aménager ce territoire, en prenant en compte ses extensions éventuelles, mais aussi de mettre en valeur l'intérêt qu'il représente, les opportunités qu'il recèle, et partant exercer un effet attractif.

La promotion des plans de circulation participerait quant à elle, à consolider le réseau urbain régional, dans le sens où elle jouerait un rôle essentiel dans le développement des territoires.

De tels plans devraient se baser sur des diagnostics précis. Ils devraient apporter des réponses appropriées aux problèmes de congestion et d'accessibilité aux zones d'activité, mais en prenant en compte le problème des déséquilibres et des impacts sur l'environnement qui peuvent s'en suivre, et sans omettre par ailleurs, que c'est la répartition spatiale des activités qui prédétermine les besoins de mobilité.

En somme, Il faut veiller à une meilleure répartition des flux, dans le but d'assurer un équilibre spatial.

Tableau 4 : Cadre logique de l'objectif spécifique 3

LOGIQUE D INTERVENTION	INDICATEURS VERIFIABLES	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES OU CONDITIONS PREALABLES DE MISE EN OEUVRE
RESULTATS ATTENDUS			
1. INSTALLER UNE POLITIQUE CONCERTEE ET FINANCEE DE REHABILITATION ET D'ANTICIPATION POUR LES EXTENSIONS PERIPHERIQUES	Taux d'extension par an	Documents et schémas d'urbanisme et d'aménagement du territoire	Adoption d'une approche spatiale du développement du territoire métropolitain.
ACTIVITES OU ACTIONS À ENTREPRENDRE			
ELABORATION D UN PLAN METROPOLITAIN DE L HABITAT	Taux d'urbanisation	Documents d'urbanisme	-Intégration de ce plan dans le cadre de l'aménagement du territoire. -Favoriser la planification spatiale à celle qui ne s'occupait que de l'urbanisation

RESULTATS ATTENDUS			
2. PROMOUVOIR DES PLANS DE CIRCULATION URBAINS INTEGRANT DES TRANSPORTS PUBLICS ET PRIVES	Problèmes de congestion des réseaux Déséquilibres au niveau des dessertes Conséquences néfastes sur l'environnement	Rapports et P.V de la Commission de la Voirie Etudes et recherches existantes	Intégration de la dimension spatiale et territoriale dans les plans de circulation. Implication étroite des acteurs (opérateurs du transport)
ACTIVITES OU ACTIONS À ENTREPRENDRE			

ELABORATION DE SCHEMAS URBAINS DE TRANSPORT COLLECTIF DE TANGER ET DE TETOUAN	Taux d'accessibilité	Enquêtes	Suppression des goulets d'étranglement dans les zones congestionnées
	Taux de fluidité		Coopération solide entre les secteurs public et privé
	Degré d'efficacité		Réduction des conséquences néfastes sur l'environnement

2.6. Aménager et valoriser les ressources patrimoniales ; littoral, forêt, montagne, eau

Aménager et valoriser les ressources patrimoniales peut faire partie de la consolidation des forces de polarisation.

S'agissant d'un territoire qui regroupe à la fois deux villes, des zones rurales et de multiples centres de peuplement, un littoral et une zone de montagne, en plus de sites naturels (jbel Moussa) et de sites archéologiques (vestiges de la ville phénicienne), plusieurs interrogations s'imposent quant à la nature des actions à entreprendre, à leur emplacement et à leur impact.

Il n'est en fait pas seulement question de promouvoir la protection des paysages de forte valeur patrimoniale et/ou environnementale, mais de s'atteler aussi à la réhabilitation des paysages dégradés.

Pour ce, il faudra développer des approches intégrées qui permettent un développement spatial et économique respectueux de l'environnement.

Dans ce cadre, la fondation pour la mise en valeur des espaces naturels devrait s'atteler à la rédaction d'un contrat qui formaliserait les relations de partenariat entre les différents opérateurs. La préservation et la valorisation des sites naturels ne requièrent-elles pas une mise en commun des expériences et des pratiques, une capitalisation des acquis et des approches multidisciplinaires.

La présence de zones enclavées sur l'espace de métropolisation a quant à elle, faut-il le souligner, un impact indéniable sur la zone entière. A cet effet, un effort particulier devrait être déployé en vue de surmonter ce handicap.

Le même effort devrait être consenti pour définir la vocation et l'usage de chacune des parties du sol concerné. Aussi, serait-il opportun, si ce n'est indispensable, de définir les sols non urbanisables et les conditions d'urbanisation de certains espaces (les espaces à forte rentabilité agricole, les espaces sous protection environnementale ou paysagère).

A cet effet, les mécanismes de cohérence doivent être renforcés entre les différents niveaux (Région, Assemblées préfectorales, communes) qui ont compétence dans l'établissement des documents de base de la planification urbaine et de l'occupation des sols.

Tableau 5 : Cadre logique de l'objectif spécifique 4

LOGIQUE D INTERVENTION	INDICATEURS VERIFIABLES	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES OU CONDITIONS PREALABLES DE MISE EN OEUVRE
RESULTATS ATTENDUS			
1. DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES DÉCHETS	Taux d'évolution du volume des déchets	Collectivités locales et/ou sociétés concessionnaires	Elaboration de diagnostics Evaluation des modes actuels de ramassage et de traitement des déchets
ACTIVITES OU ACTIONS À ENTREPRENDRE			
ELABORATION D UN SCHEMA REGIONAL DE GESTION DES ORDURES MENAGERS ET DES DECHETS INDUSTRIELS	Volume des déchets Impacts environnementaux	Statistiques publiées par les collectivités locales ou les sociétés concessionnaires	Définition des cahiers des charges qui tiennent compte des déficiences existantes en la matière

RESULTATS ATTENDUS			
2. ETABLIR UNE POLITIQUE D AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES ESPACES NATURELS	Nombre de sites naturels existants	- Collectivités locales - ONG -Autres institutions	- Recensement et classement des différents espaces naturels - Implication des différents acteurs concernés - Adhésion des populations
ACTIVITES OU ACTIONS À ENTREPRENDRE			
CONSTITUTION D UNE FONDATION REGIONALE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS DE LA REGION METROPOLITAINE	Intérêt des espaces naturels à promouvoir	Etudes disponibles	- Regroupement des différents acteurs en des organes de gestion - Application effective des normes pour assurer un usage rationnel des sols.

2.7. Intégrer la Région métropolitaine dans les échanges internationaux

Intégrer la région métropolitaine dans les échanges internationaux n'est plus en effet un choix, mais plutôt une condition *sine qua non* pour pouvoir faire face à la compétitivité. Pour ce, les systèmes locaux de production ont besoin d'innover.

C'est d'ailleurs en tenant compte de cette nécessité qu'une nouvelle approche devrait être adoptée. Une approche qui considère que le développement devrait être basé sur les capacités des entrepreneurs eux-mêmes et sur les liens profonds qu'ils auront réussis à tisser avec leur territoire.

La territorialité devient, selon cette perception des choses, le fondement même de la puissance des systèmes économiques locaux.

Cela suppose, bien entendu, que ces systèmes établissent des conventions et entretiennent des relations avec les autres opérateurs locaux. Ils peuvent même se regrouper ensemble dans des pôles de développement des affaires rassemblant des Institutions universitaires, des sociétés de service, et des entrepreneurs. C'est grâce à ce genre d'approches que l'on serait en mesure d'approfondir les défis inhérents à la promotion du secteur privé.

C'est aussi grâce à ce type de démarches qu'un partenariat territorial fort et ciblé peut être construit.

A cet effet, les différents opérateurs sont tenus de se réunir, en vue de s'atteler à la formalisation d'une coopération axée sur des filières technologiques et productives valorisant et mettant en commun des bonnes pratiques et facilitant le transfert de connaissances et de savoir-faire commercial et industriel. Cette coopération, pour aboutir, devrait être structurée autour de la création.

N'est-ce pas, au demeurant, l'un des principaux objectifs que l'on escompterait par l'implication des instituts de recherche. Il revient en fait à ces derniers d'aider à la diffusion de l'innovation technologique, du know-how commercial et industriel. L'activité de recherche va permettre d'identifier les leviers les plus efficaces pour assurer une intégration qui soit porteuse d'un développement socio-économique bien enraciné aux caractéristiques souhaitables comme la durabilité et l'équité sociale.

La coopération institutionnelle et l'encouragement du dialogue entre acteurs locaux favoriseraient le travail des systèmes en réseau et la promulgation des activités d'innovation économique comme la création de prototypes, de production de qualité, de la définition des critères d'excellence, ainsi que l'échange des bonnes pratiques et le transfert des connaissances.

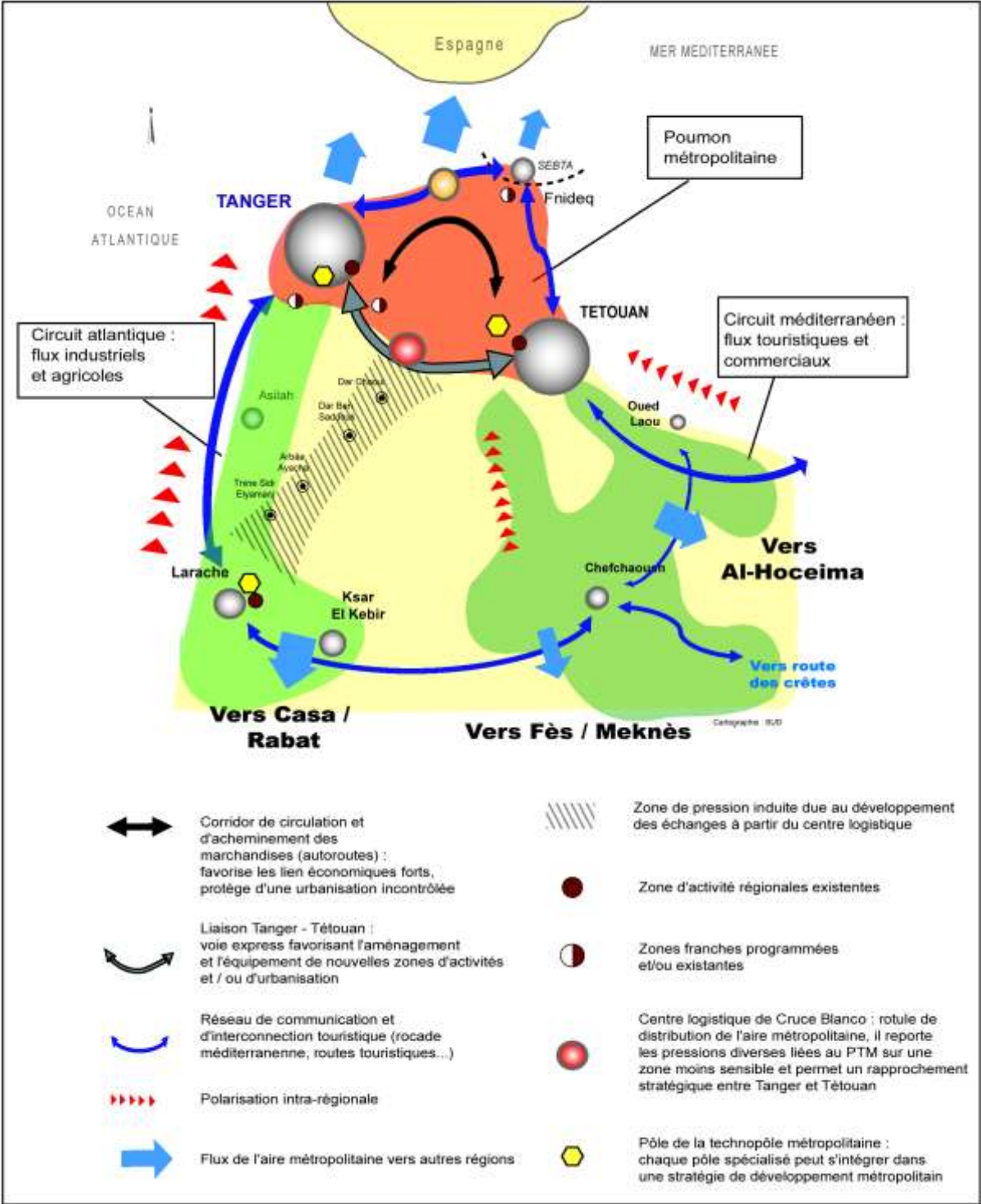
Tableau 6 : Cadre logique de l'objectif spécifique 5

LOGIQUE D INTERVENTION	INDICATEURS VERIFIABLES	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES OU CONDITIONS PREALABLES DE MISE EN OEUVRE
RESULTATS ATTENDUS			
1. PROMOUVOIR L'INNOVATION, LA MODERNISATION ET LA MIGRATION VERS DES ACTIVITÉS À PLUS FORTE VALEUR AJOUTÉE	Multiplicité des disciplines enseignées	Publication de l'Université et des Instituts de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une stratégie claire en matière d'encouragement de la recherche scientifique. - Disponibilité des crédits nécessaires
ACTIVITES OU ACTIONS À ENTREPRENDRE			
MISE EN PLACE D'UN SOUTIEN SPÉCIFIQUE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION : AIDES À LA FORMATION ET LA MISE À NIVEAU ; DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS ; ETC.	Pourcentage du PIB consacré à la recherche	Publications de l'université et des instituts de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de nouvelles disciplines au sein de l'Université - Incitation au recours aux nouvelles technologies de l'information et de communication

RESULTATS ATTENDUS			
2. DÉVELOPPER LE PÔLE UNIVERSITAIRE ET SON ARTICULATION AUX SECTEURS PRODUCTIFS INNOVANTS	Nombre d'unités productives ayant des relations de partenariat avec les institutions de la recherche scientifique	Travaux de recherche dont les recommandations et les conclusions furent destinées aux secteurs productifs	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de l'Université sur le tissu productif - Mesures incitatives à l'égard des chercheurs
ACTIVITES OU ACTIONS À ENTREPRENDRE			
APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE LA PLACE FINANCIÈRE OFF-SHORE DE TANGER	Taux des échanges internationaux	Statistiques du Ministère des finances	Définition très précise des règles de fonctionnement pour parer aux dérives éventuelles

RESULTATS ATTENDUS			
3. DÉVELOPPER LA QUALIFICATION DE LA RESSOURCE HUMAINE	Nombre d'institutions créées	Publications des instituts de formation continue	- Existence d'une volonté d'orienter la formation vers l'amélioration de la technicité et vers plus de professionnalisme
ACTIVITES OU ACTIONS À ENTREPRENDRE			
CONSTITUTION D'UN PÔLE DE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES RASSEMBLANT INSTITUTS UNIVERSITAIRES, SOCIÉTÉS DE SERVICES ET CONSULTANTS À TÉTOUAN	Nombre de structures où ces différents opérateurs ont la possibilité de se côtoyer	Publication des chambres consulaires, des Institutions universitaires et des groupements d'entreprises.	Mise en évidence de l'intérêt pour ces différents opérateurs de se concerter
DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES UNIVERSITAIRES DE GESTION ET DROIT DES AFFAIRES	- Nombre de filières existantes en la matière - Taux de bénéficiaires de ces filières	Publications des institutions universitaires	Ouverture et communication à l'égard du secteur privé

Schéma de synthèse d'organisation de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan



Sources : Schéma prospectif de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan

- III -
LOGIQUE D'INTERVENTION
ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

A partir des cinq objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels ont été définis (arbre des objectifs) et un certain nombre d'actions ont été identifiées (inventaire des actions pour un espace régional métropolitain).

Les actions retenues dans le cadre logique suivant ont été choisies parmi les actions structurantes de la charte qui ont fait l'objet d'une appréciation des acteurs locaux en vue de les examiner, les adopter, les amender ou les modifier en fonction des données et des contraintes du contexte local.

Il s'agit d'une approche participative qui s'est basée sur l'adhésion des acteurs locaux, condition sine qua non, pour une véritable adhésion de ces acteurs aux principes fondamentaux de la charte, et pour leur implication dans le processus de sa mise en œuvre.

Par commodité, le tableau synoptique de planification des actions prioritaires retenu dans le rapport regroupe ces actions en trois grandes entités :

- Les projets initiés par l'Etat ;
- Les actions de mise en œuvre de la charte ;
- Les actions constitutives du noyau dur de la charte.

1/ Les projets initiés par l'Etat

Les projets initiés par l'Etat ne figurent dans la charte qu'à titre indicatif. Il s'agit des projets et actions ayant une grande importance dans le processus de métropolisation, mais qui ne relèvent pas de la charte de métropolisation.

Ces projets sont les suivants :

- Réalisation du port de R'mel
- Développement d'une Zone Franche Logistique adjacente au terminal de conteneurs, exclusivement pour des activités logistiques et de transformation
- Construction d'une voie rapide qui reliera le port et la ville de Fnideq, ainsi que la zone franche commerciale de Fnideq
- Développement de la zone franche commerciale de Fnideq qui ciblera principalement des industries à vocation export.
- Réalisation de la Rocade méditerranéenne entre Tétouan et Nador
- Réalisation d'une plate forme aéroportuaire internationale servant les différents pôles métropolitains à Cruce Blanco
- Développement de zones franches industrielles à Melloussa I et Melloussa II
- Réalisation de l'autoroute Fnideq tetouan
- Développement et réalisation de zones touristiques retenues dans le plan Azur et dans les stratégies de repositionnement touristiques de tetouan et Tanger.
- Réalisation de la liaison autoroutière reliant l'autoroute Tanger Casablanca au port,
- Réalisation de la connexion ferroviaire entre Tanger et le complexe Port Zones franches

2/ Les actions de mise en œuvre de la charte

Il s'agit des actions préalables au processus de développement métropolitain. Les actions de mises en œuvre concernent essentiellement le lancement du processus métropolitain par la mise en place des organes de gouvernance et par la signature de la Charte de d'aménagement et de développement par ces derniers.

Ces actions sont les suivantes :

- La signature de la charte de développement de la région métropolitaine Tanger Tétouan par les membres de la Conférence de la Région métropolitaine ;
- La mise en place et la confirmation de la Conférence et du Conseil de la région métropolitaine Tanger Tétouan ;
- L'extension de la concertation, structurée par la Conférence et le Conseil, aux démarches d'élaboration des différents schémas régionaux.

Ces actions permettront d'asseoir et de consolider le processus de métropolisation, tel qu'il a été élaboré, en concertation avec les acteurs locaux et différents partenaires.

3/ Les actions prioritaires du noyau dur

Les actions constitutives du noyau dur de la charte ont émergé des discussions avec les signataires de la charte. Les projets en question constituent le centre d'intérêt pour les autorités régionales et locales du fait de leurs effets sur le développement économique et social d'une part, et de leur faisabilité et efficacité d'autre part.

Les actions retenues dans le cadre logique prennent en quasi-totalité le caractère de schémas régionaux et répondent aux critères de métropolisation, à savoir :

- Condition impérative de développement métropolitain ;
- Impact sur le développement économique ;
- Impact sur le développement social ;
- Faisabilité ;
- Efficacité (coût/bénéfice) ;
- Partenariat sphère publique, privée et citoyenne.

L'exploitation du cadre logique des objectifs stratégiques permet d'identifier des actions structurantes (en plus des actions engagées par l'Etat).

Dix-huit actions structurantes et prioritaires sont donc retenues.

Il s'agit de:

1. La réalisation et le traitement de la voie express de la liaison Tanger Tétouan
2. La constitution d'une zone logistique internationale servant les différents régionaux à Cruce Blanco (possibilité de réalisation d'une plate-forme aéroportuaire internationale)
3. L'élaboration d'un Plan Métropolitain de l'Habitat (et réalisation des opérations résidentielles urgentes)
4. L'élaboration d'un Schéma Métropolitain de circulation et de transports
5. L'élaboration de schémas urbains de transport collectif de Tanger et de Tétouan
6. L'élaboration d'un schéma régional sanitaire incorporant des services hospitaliers spécialisés
7. L'élaboration d'un schéma régional de gestion des ordures ménagères et des déchets industriels
8. La réalisation des infrastructures et équipements : gares routières et ferroviaires, parkings...
9. La consolidation d'un corridor industriel de Gueznaya à Malloussa et/ou entre Tanger et Tétouan
10. Réalisation de parcs ou quartiers tertiaires dotés, en particulier, d'accès aux équipements d'information et communication
11. La constitution d'une fondation régionale de promotion et de financement pour la protection et la mise en valeur des espaces naturels de la Région métropolitaine : mobilisation, sensibilisation
12. La mise en place d'un soutien spécifique au développement de l'innovation : aides à la formation et la mise à niveau ; développement des infrastructures et équipements des technologies de l'information et des communications ;
13. Le développement des filières universitaires de gestion et droit des affaires ;
14. L'appui au développement de la place financière off-shore de Tanger.
15. La création d'un parc technologique à Tétouan ;
16. La création d'un Centre d'Affaires International à Tanger
17. La création d'un palais des congrès à Tétouan et à Tanger
18. La réalisation de grands équipements de loisirs : parcs d'attraction ; musées, aquarium

-IV -
FICHES DETAILLEES
DES ACTIONS PRIORITAIRES

ACTION 1 :

REALISATION DE LA VOIE EXPRESS TANGER TETOUAN

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Consolider un espace régional coopératif, interconnecté, jouant sur les complémentarités et les solidarités

OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PROJET :

Développer les infrastructures de communication est-ouest, routières et ferroviaires



AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Doter la région d'un axe de grande circulation structurant reliant les villes de Tetouan et Tanger qui servirait de vecteur de développement pour l'ensemble de la région Tanger Tetouan
- Accompagner le développement économique et social d'une région en pleine extension
- Participer avec le port Tanger Med à la structuration de l'espace métropolitain en matière d'aménagement du territoire

**MAÎTRE D'OUVRAGE DU
PROJET ET AUTRES
PARTENAIRES DONT LA
PARTICIPATION AU PROJET
EST SOUHAITABLE :**

- ministère de l'Équipement : maître d'ouvrage
- agence de développement du Nord

**MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU
PROJET :**

Le partage des prestations des moyens humains, matériels, et financiers à mettre en place pour la réalisation de la voie express Tanger Tetouan a fait l'objet d'une convention tripartite entre le ministère de l'équipement, l'agence de développement du nord et le conseil régional Tanger Tetouan. Le montant global du projet s'élève à 483 millions de dh (études et réalisation des travaux)

CONSISTANCE DU PROJET ET APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

La convention prévoit plusieurs phases de réalisation du projet :

- dédoublement de la route nationale 2 sur 15 Km de la zone industrielle de Tanger au carrefour RN2 – Melloussa
- dédoublement de la route nationale 1 sur une longueur de 10 Km : cette liaison prend origine à la fin de l'autoroute gzenaya jusqu'au centre ville de Tanger (pénétrante Tanger côté Rabat). Ce projet concerne la réalisation d'une autre voie parallèle de la voie existante qui nécessite des travaux d'entretien. Le dédoublement en question est achevé en 2005.
- Dédoublement de la route nationale 2 du carrefour melloussa à la fin de la troisième voie sur 15 km
- Le tronçon qui a déjà connu la construction d'une troisième voie financée par le ministère de l'équipement sera portée à quatre voies sur une distance de 10 km
- Dédoublement de la section allant du début de la troisième voie au carrefour Tetouan-chefchaouen sur une distance de 12 km

ANCTCEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

Pour doter la région Nord de nouvelles voies de communication en vue de la désenclaver et la relier aux grands centres du Royaume, il est prévu avant la date de mise en exploitation du port, la transformation de la route reliant Tanger à Tétouan en une voie express.

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La convention prévoit la réalisation des travaux dans un délai de 5 années (2002-2005) par le ministère de l'équipement

ACTION 2

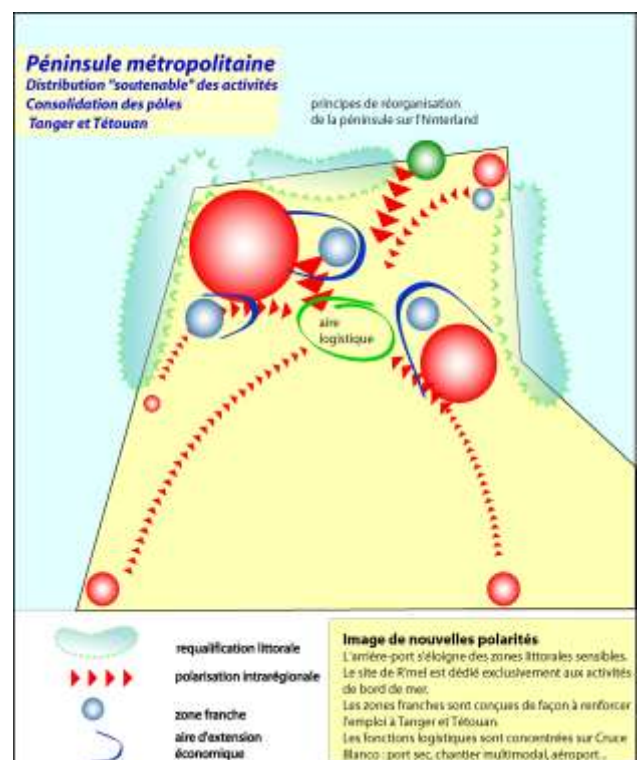
Constitution d'une zone logistique internationale servant les différents pôles régionaux à Cruce Blanco (possibilité de réalisation d'une plate-forme aéroportuaire internationale)

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

- Consolider les capacités de polarisation dans l'espace national
- Renforcer la complémentarité entre

OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PROJET :

- Attirer les investissements étrangers dans les secteurs productifs que va générer les services de la plate-forme
- Développement d'un centre de collecte, de stockage et de distribution des marchandises
- Mise en place d'une offre en services de sécurité à réaction rapide
- Création d'équipements à répercussion métropolitaine



AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Intégrer la région métropolitaine dans les échanges internationaux en attirant des flux internationaux d'hommes et de marchandises
- Soutenir la constitution d'un pôle tertiaire supérieur indispensable au processus de métropolisation
- Favoriser la formation d'un corridor industriel et/ou économique entre les deux principales villes de la région : Tanger et Tetouan
- Renforcement et modernisation de l'appareil logistique au niveau de la métropole
- Eviter la création d'une nouvelle ville en spécialisant le centre dès le départ

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

- ONDA : maître d'ouvrage
- ministère de l'équipement
- ministère des finances

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

L'Etat et les autorités régionales et locales conviennent d'inviter tous les partenaires concernés par le montage de la plateforme logistique de Cruce Blanco à s'associer aux objectifs de la charte et poursuivre, dans des commissions ad hoc, la réflexion sur le montage financier et technique

ANTECEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

Une grande métropole comme celle de Tanger Tetouan doit offrir à ses habitants des équipements publics de qualité et de dimension suffisante pour une agglomération de plus de 2000000 habitants. Ainsi sous l'impulsion du port Rmel des investissements se réalisent dans les différents domaines d'activités économiques et sociales, des efforts significatifs se proposent d'améliorer les équipements existants et d'en créer de nouveaux lorsque les niveaux de services apparaissent notoirement insuffisants. C'est le cas actuel du réseau des aéroports de l'aire métropolitaine Tanger Tetouan (aéroport de Tanger et aérodrome de Tetouan). Ces deux derniers doivent connaître des extensions pour répondre aux besoins de plus en plus grands des usagers du transport aérien. La Réalisation d'une plateforme aéroportuaire internationale rentre ainsi dans le cadre du renforcement de la compétitivité régionale.

Actuellement, il existe deux aéroports au sein de la région métropolitaine, tous les deux enserrés dans des aires de développement urbain, sans possibilités réelles d'extension : l'aéroport de Boukhalef à Tanger et celui de Saniat R'Mel à Tétouan. La fonction internationale souhaitée, le développement très important des échanges tant de marchandises que des hommes, phénomènes s'inscrivant eux-mêmes dans une augmentation mondiale régulière du transport aérien fret et voyageurs nécessitent la création d'une plate-forme aéroportuaire nouvelle. La localisation de cette plate-forme doit pouvoir répondre à plusieurs conditions :

- *De vastes espaces plats, une importante emprise foncière facilement disponible, à des coûts abordables.*
- *Une accessibilité et desserte futures très satisfaisantes tant au regard de Tanger et de la côte Atlantique, Tétouan et la côte méditerranéenne que des futures zones franches et autres zones d'activité prévues.*
- *Des espaces suffisants pour accueillir, en sus de la plate-forme aéroportuaire, une zone logistique multimodale (aérienne - routière - ferroviaire). Ce type d'activités est très consommateur d'espace. Elles peuvent être pénalisées si d'autres activités (commerciales, manufacturières, résidentielles) viennent en concurrence sur l'occupation des sols, en induisant des prix de transactions immobilières plus élevés. La maîtrise foncière par l'aménageur est déterminante.*

L'emplacement de la plateforme à Cruce Blanco est pertinent au regard d'au moins trois concepts :

- *« Il est idéalement situé sur un carrefour logistique à égale distance des deux pôles régionaux dominants que sont Tanger et Tétouan ; il est facilement accessible depuis le port de R'Mel ; il bénéficie d'une liaison directe avec Larache et, au-delà, avec l'autoroute du Nord.*
- *Le site est libre de contraintes foncières sévères ; le site correspond à une aire peu densément occupée, avec des milieux naturels peu fragiles, une exploitation agricole non intensive ; la pression foncière y est modérée.*
- *Le site est d'or et déjà envisagé comme lieu d'implantation d'un nouvel aéroport. Cette option s'avèrerait alors déterminante en dotant Cruce Blanco d'une desserte tri modale : aérienne, routière, ferroviaire. »*

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

Les sondages effectués à propos de la hiérarchisation des objectifs à atteindre lors de la préparation du projet de la charte ont placé la création d'un centre logistique au rang des priorités. Prévu à Cruce Blanco, ce centre sera organisé essentiellement autour d'une plate forme aéroportuaire internationale desservant les différents pôles métropolitains.

La réalisation de ce projet offrira des opportunités supplémentaires pour l'introduction de nouvelles lignes internationales et domestiques et permettra le renforcement des liaisons existant actuellement à l'Aéroport de Tanger :

« La nécessité de reporter les impacts de l'aménagement du port Tanger Med sur un site moins fragile s'est en effet affirmée dès le commencement de l'étude où les premières investigations ont permis de mettre en évidence le risque de littoralisation de l'aire d'étude.

L'idée d'aménager un centre logistique (ou « port sec ») permet d'imaginer l'atténuation des pressions sur le littoral que va engendrer la mise en service du nouveau port, en plus de préciser la vocation qu'a le site de recevoir l'aménagement d'un aéroport international, afin de pallier la saturation de celui de Tanger ». (rapport prospectif de l'aire métropolitaine Tanger-Tétouan)

Toutefois, La création de cette plateforme aéroportuaire majeure implique la mise en place de dispositifs performants et fiables concernant la terre comme le ciel. Il s'agit de réduire au maximum les effets de l'activité aéronautique sur les populations au sol. Les quatre conditions suivantes devront être remplies afin que la nouvelle plateforme apporte, réellement et pour longtemps, une réponse en termes de sécurité, d'environnement et de capacité.

ACTION 3

Elaboration d'un plan métropolitain de l'habitat

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Consolider le réseau urbain régional dans son ensemble : pôles majeurs et villes relais

OBJECTIF OPERATIONNELS DU PROJET :

Installer une politique concertée et financée de réhabilitation et d'anticipation pour les extensions périphériques



AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- se doter d'un plan structurel métropolitain de l'habitat permettrait de définir les sols non urbanisables et les conditions d'urbanisation de certains espaces
- la définition de ce plan permettrait la mise en cohérence des différents plans locaux d'urbanisme
- la mise en œuvre d'une série d'actions pour dominer la pression urbaine, déjà assez remarquable sur les deux villes de l'aire métropolitaine, et qui risque de s'accroître avec la mise en place de projets structurants, dont le projet port Tanger méditerranée
- Réduire la pression foncière sur les espaces naturels et fragiles
- La prise en compte des nouveaux besoins en matière d'habitat et notamment en logements dans les secteurs ruraux, et dans les zones péri-urbaines

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

- MINISTÈRE DE L'HABITAT : MAÎTRE D'OUVRAGE
- MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- COMMUNES
- ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGÉNIEURS
- ASSOCIATION DE PROMOTEURS

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

- construction de logements économiques dans le cadre du programme 200000 logements
- aménagement des lotissements
- encouragement de l'habitat individuel
- développement du résidentiel
- programme d'habitation type rural
- mouvement des coopératives d'habitat dans la région
- réalisations des organismes publics

ANCTCEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

L'écart croissant entre le nombre de logements autorisés et les besoins en logements liés à la formation de nouveaux ménages urbains indique une pression continue sur les villes et les centres urbains de la région. Le taux de couverture des besoins en logements est de moins de 50% à Tanger et à Tétouan. Cet écart constitue un facteur déterminant de la prolifération de l'habitat non réglementaire et des autres formes d'habitat insalubre.

Selon les données du département de l'Habitat, la région concentre de grands foyers d'habitat insalubre : bidonville et habitat non réglementaire (HNR). Si les bidonvilles sont essentiellement concentrés à Tanger, l'HNR est fortement présent à Tanger, Tétouan et dans les centres urbains de la côte Tétouanaise : mdiq et Fnideq.

L'élaboration de ce plan s'avérerait urgente dès que l'on sait que le territoire concerné souffre déjà de déficience assez remarquable à ce niveau. Nous sommes en présence d'un espace fragile.

Face à la situation de pénurie que connaît actuellement la construction de logements, la définition d'une armature urbaine et rurale paraît être un moyen d'orienter, au mieux des besoins de l'aire métropolitaine Tanger Tétouan, l'investissement mobilisable sur le logement dans les prochaines années. On dénombre un besoin de près de 83.000 logements pour 2010 et 220.000 pour 2015. Les zones franches doivent engendrer un besoin d'au moins 100.000 logements à elles seules. L'Etat ne peut pas répondre seul à ces besoins et le secteur privé doit être inclus dans les programmes d'immobilier, sous peine d'une urbanisation non maîtrisée.

L'urbanisation clandestine est en effet un des problèmes majeurs des villes, et sa maîtrise constitue un élément central du développement du pôle de Tanger, mais également du processus de métropolisation de la région Tanger Tétouan.

Le plan métropolitain de l'habitat doit cerner l'affectation des espaces, à court, à moyen et à long terme, pour que le développement du tourisme comme l'amélioration de la production agricole, comme le développement de l'urbanisation ne rime pas avec la dégradation de ce patrimoine.

Il faut également limiter au maximum l'urbanisation de la bande littorale atlantique et tétouanaise.

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

Le port Tanger-Méditerranée présente d'importants risques en ce qui concerne son attractivité territoriale. Avec la création d'emplois estimée aux alentours de 140000, ce pôle est amené à exercer une forte polarisation sur toute la région. En conséquence, il faudra prendre également en considération, et très tôt, la nécessité de loger ces nouveaux emplois. L'élaboration du schéma directeur d'aménagement du détroit ainsi que d'un schéma métropolitain de l'habitat doit permettre de répondre à ces questions. De nouveaux logements pour de nouveaux habitants.

ACTION 4

REALISATION D'UN SCHEMA METROPOLITAIN DE CIRCULATION ET DE TRANSPORT

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Garantir l'accessibilité entre les différentes entités spatiales de l'aire métropolitaine.

OBJECTIF OPERATIONNELS DU PROJET :

Réduction des temps de trajets ferroviaires et routiers pour les déplacements interurbains .



AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Orienter les transports publics vers des objectifs de régularité et de connexions fréquentes avec les différents espaces de l'aire métropolitaine avec une attention particulière, pour les espaces les plus désavantagés.
- Adopter des orientations financières au bénéfice du développement du système de transport public.
- expliciter au niveau régional les priorités et les objectifs des différents schémas, de sélectionner

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

L'élaboration du schéma régional de transports collectifs interurbains doit être fondé sur une large concertation des partenaires territoriaux et des acteurs régionaux. Ces différents acteurs, et notamment les conseils provinciaux et le conseil régional doivent apporter leurs contributions dans le cadre d'une Conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire pour construire la première version du schéma.

L'élaboration du schéma doit ce faire en concertation avec le ministère de l'intérieur, le ministère de l'équipement et du transport et le ministère du plan ainsi que les différentes instances régionales spécialisées

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

Pour construire une stratégie de transport collectif, il convient d'articuler trois niveaux d'intervention :

- national, avec l'État qui arrête son schéma de services et de transport et fixe ses objectifs, à long terme, en matière d'infrastructures et de services;
- interrégional, avec les régions voisines de la région Tanger Tetouan qui produisent leur propre schéma de transport;
- régional avec les conseils provinciaux et les principales agglomérations qui expriment les besoins propres à l'aire de développement métropolitain Tanger Tetouan

Le schéma régional de transport doit également se mettre au service des objectifs généraux fixés par le schéma régional d'aménagement du territoire de la région Tanger Tetouan

ANTECEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

Les secteurs du transport et des télécommunications disposent de divers réseaux (terrestres, maritimes et aériens) et conditionnent dans une large mesure le développement régional et local. De par sa position géographique, trait d'union entre l'Europe et les autres régions du Royaume, l'aire de développement métropolitain Tanger Tétouan est dotée d'équipements diversifiés lui permettant d'assurer un niveau élevé d'échanges, aussi bien entre les provinces et préfectures qui la composent qu'avec le reste du pays et différents pays étrangers.

La région de Tanger Tetouan dispose d'un réseau routier d'une longueur de 2062 Km qui se répartit à raison de 20%, 24% et 56% respectivement entre les routes nationales, régionales et provinciales auquel s'ajoute le réseau autoroutier (Larache – Tanger, Gzenaya – port Rmel, Fnideq-Tetouan, voie express port R'mel-Fnideq, voie express fnideq – Tetouan). D'un autre côté la région sera reliée à l'Europe par la concrétisation de l'ambitieux projet de liaison fixe sur le détroit de Gibraltar. De même la réalisation d'une rocade méditerranéenne reliant Tanger à Saïdia participera au désenclavement du littoral nord de la région.

Les perspectives en matière de projets routiers pour la région laissent présager un bon avenir en ce qui concerne les communications intra et inter régionales, d'où l'intérêt d'élaboration d'un schéma régional de transport collectif interurbain.

Le Schéma de services collectifs des transports doit permettre de répondre aux besoins de transport et de déplacements, à l'horizon 2015, dans des conditions compatibles avec les exigences économiques, sociales et environnementales d'un développement durable et dans le respect des engagements du futur schéma régional d'aménagement du territoire de la région Tanger Tetouan

Les justificatifs de l'action sont multiples :

- L'importance des mutations en cours telles que la périurbanisation et son impact en terme de mobilité des personnes et de ses conséquences.
- le déficit de performance et d'image des transports collectifs par rapport à la voiture individuelle.
- l'évolution des modes de vie et leurs conséquences sur l'organisation des villes et sur la mobilité.

Le schéma régional de transport interurbain est un nouveau défi pour améliorer la mobilité, pour donner à tous la possibilité de se déplacer dans les meilleures conditions possibles. La voiture est un mode de déplacement parmi d'autres : il ne s'agit pas de l'exclure mais il faut se donner les moyens de faire évoluer les choix des citoyens

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

La dimension infrastructurelle recherchée par la mise en œuvre d'un schéma métropolitain de transport interurbain regroupe toutes actions destinées à la structuration du territoire métropolitain et à l'ouverture de cet espace par l'extension et l'amélioration de toutes les voies de communication.

Les objectifs assignés à la stratégie du secteur routier sont d'un grand apport au processus de métropolisation :

- assurer le développement économique et la sécurité routière et faciliter l'accès des populations aux équipements
- articulation du milieu rural au reste du territoire
- renforcement des connections commerciales entre les villes de la métropole ainsi que le trafic touristique
- participation à l'éclosion d'une économie locale
- résolution des problèmes de pollution, optimisation de l'usage des infrastructures
- réduire les distances entre les espaces
- améliorer l'accessibilité
- garantir une articulation entre les différents espaces

L'apport au processus de métropolisation est plus manifeste avec la combinaison des réseaux de transport (port, rail route, aérien) : plate-formes multimodales. Ces dernières sont appelées à jouer un rôle primordial dans le développement des services logistiques mais plus globalement dans l'organisation de l'espace en terme de mobilité et de sécurité

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La démarche à poursuivre pour l'élaboration du schéma doit donner la priorité à la qualité des services et à la recherche d'une meilleure utilisation des réseaux existants, avant d'envisager la création de nouvelles infrastructures.

Elle doit être fondée sur un rééquilibrage de l'offre entre les différents modes de transport. La priorité doit être donnée aux transports collectifs pour les déplacements urbains et suburbains (politiques locales d'urbanisme et de transport, plans de déplacements urbains, utilisation partagée de l'espace, limitation de la circulation automobile).

La volonté de rééquilibrage intermodal se traduit également, au-delà de cette priorité, dans les autres grandes fonctions stratégiques du transport interurbain : le développement des liaisons internationales de voyageurs, en favorisant des relations aériennes internationales directes à partir des aéroports de Tanger et Tetouan et en développant des services ferroviaires rapides alternatifs à l'aérien ou rabattant sur les aéroports. Les autorités régionales et locales s'orientent déjà vers l'organisation multimodale du transport à l'échelle régionale. Le projet de création d'une nouvelle plateforme aéroportuaire internationale à Cruce Blanco et la construction de la plateforme multimodale au port Tanger Med sont des exemples de cette démarche innovante.

L'élaboration du Schéma Régional des Transports, comprend en première partie, un exercice de prospective sur les 20 prochaines années, en relation avec les réflexions prospectives relatives au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire. Il est souhaitable que cette action s'effectue en concertation avec tous les acteurs concernés dans une logique de "chaînes de déplacements". :

- **Les recensements démographiques** sont d'une importance capitale pour la connaissance des structures de la population et ses caractéristiques socio-économiques. La régularité de leur exécution ainsi que la réalisation d'enquêtes inter-censitaires permettent, en outre, d'appréhender les tendances et les niveaux des principaux paramètres démographiques
- **Les recensements économiques** permettront d'appréhender les tendances des activités économiques dans les différents secteurs d'activités (secteur formel et système D)
- l'élaboration de **lois d'orientation des transports urbains et interurbains** en conformité avec les schémas régionaux d'aménagement du territoire
- élaboration **d'un schéma de services collectifs de transport de marchandises et de transport de voyageurs**
- **l'offre régionale du transport**, toutes catégories confondues
- **la demande régionale du transport**

La tâche de coordination revient au ministère de l'aménagement du territoire. Le ministère de l'intérieur et le ministère de l'équipement et du transport veilleront à l'exécution technique du schéma régional de circulation et du transport

ACTION 5
Elaboration des schémas urbains de transport collectif

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Consolider le réseau urbain régional dans son ensemble : pôles majeurs et villes relais

OBJECTIF OPERATIONNELS DU PROJET :

Promouvoir des plans de circulation urbains intégrant des transports publics efficaces



AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Optimiser les réseaux et équipements existants et de favoriser la complémentarité entre les modes de transport et la coopération entre les opérateurs, en prévoyant, lorsque nécessaire, la réalisation d'infrastructures nouvelles. Il doit constituer un instrument de coordination et de cohérence en matière de déplacements des personnes et des biens afin de répondre globalement à moyen terme aux besoins de déplacements des usagers du transport en commun
- Répondre aux besoins de transport et de déplacement compatibles avec les exigences économiques, sociales et environnementales d'un développement durable.
- Rééquilibrer l'offre de transport et en améliorer l'efficacité
- Construire un système de transport efficace, intermodal et respectueux de l'environnement.

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

- Le conseil de la ville de Tanger
- Le conseil communal de Tétouan
- Les transporteurs privés
- Autorités de tutelle : ministère de l'intérieur et ministère des finances

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

Concession du service public local à des opérateurs privés nationaux et/ou internationaux

ANCTCEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

Vu le contexte actuel de la mobilité dans les grandes villes de l'aire métropolitaine Tanger Tétouan, il faut s'intéresser lors de l'élaboration des schémas régionaux de transport à l'ensemble des déplacements des personnes, quels qu'en soient les moyens (collectifs, individuels, motorisés ou pas, pédestres...) et les motifs (domicile - lieux d'activité, professionnels, d'accompagnement, vers les lieux de consommation de biens, de loisirs, de culture etc., de confort...) et au transport et livraison de marchandises

Pour assurer une desserte optimale de l'ensemble du territoire métropolitain, les autorités compétentes doivent prendre en considération quatre grandes orientations :

- la multimodalité, c'est à dire la complémentarité entre les transports publics et privés
- la qualité de services attendue par les clients : rapidité, confort, sécurité, fréquence...;
- la modernisation des équipements, comme l'amélioration des gares, des espaces d'arrêt et du matériel roulant (autocars, taxi ...);
- la concertation entre les autorités organisatrices de transports et les usagers du transport collectif pour une bonne complémentarité de l'offre et une gestion collective souple et réactive

La conception de schémas urbains de transport collectif devra traduire l'expression d'une nouvelle politique en nette rupture par rapport aux dispositions ayant prévalu jusqu'à présent.

Concevoir un service de transport collectif efficace, pratique, rapide et confortable pour l'ensemble des espaces urbains des villes de Tétouan et de Tanger, telle est l'ambition des Conseils locaux pour les prochaines années.

Ce sont les besoins de déplacements des clients qui guideront l'élaboration du nouveau schéma régional de transport en vue d'assurer la meilleure desserte possible et d'accroître la fréquentation.

L'organisation du transport collectif sera également cohérente avec les grandes orientations de l'aménagement du territoire retenu pour la région Tanger Tétouan.

Le schéma urbain de transport collectif doit répondre :

- A l'organisation des déplacements des personnes qui doit être sans cesse adaptée à de nouveaux besoins de la population (nouvelles dessertes)
- A l'évolution d'un mode de vie des usagers qui se voit plus mobiles et plus demandeurs des déplacements.
- A réduire le déséquilibre entre la saturation des routes au centre des villes et la désertification des zones péri urbaines
- A la réduction des nuisances du trafic automobile causées par les déplacements des personnes

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

En assurant la cohérence des politiques de déplacements urbains et périurbains, et en présentant les principales actions en matière de réglementation, d'exploitation, d'aménagement des infrastructures et services de transport, et notamment leur articulation avec l'évolution de la zone, les schémas en question participeront à faciliter l'accès aux différentes composantes territoriales de l'espace de métropolisation.

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- concession du service publics du transport urbain au secteur privé (cas de la ville de Tanger ou une société étranger (AUTASA) assure la gestion du transport urbain)
- la concession est en cours dans la commune urbaine de tetouan ; le conseil a déjà approuvé le cahier des charges.

Toutefois il y a lieu de :

- Procéder dans un premier temps, à l'évaluation des procédures en vigueur actuellement ;
- Définir les aménagements à réaliser et envisager de nouvelles ;
- Fixer le cadre de préparation des décisions futures ;
- Rechercher les modalités d'une meilleure utilisation des réseaux existants.

La concession du service public de transport collectif doit prendre en considération les éléments suivants :

- les préoccupations des habitants et acteurs économiques des villes en terme d'accessibilité globale, interne et externe au territoire urbain, de qualité de services offerte, de réduction des nuisances, et notamment de la pollution, au service de l'emploi et du développement économique,
- les orientations définies dans le schéma urbain de transport collectif
- les préoccupations de la société civile. tout ceci dans l'objectif de participer au renforcement de la mobilité dans les villes

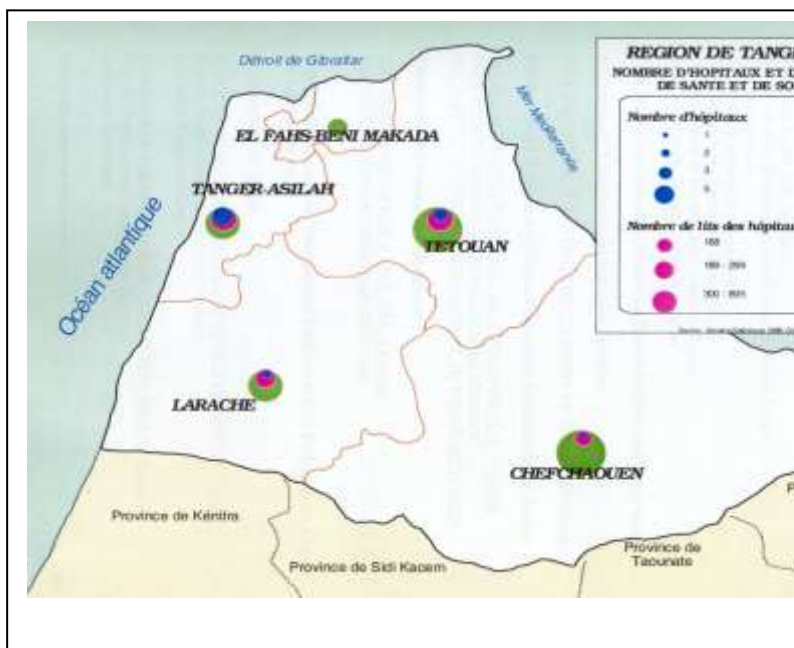
ACTION 6 ELABORATION D'UN SCHEMA REGIONAL SANITAIRE INCORPORANT LES SERVICES HOSPITALIERS SPECIALISES

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Consolider les capacités de polarisation dans l'espace national

OBJECTIF OPERATIONNEL DU PROJET :

Promouvoir les services aux personnes supérieures : santé, culture, loisir, éducation...



AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Assumer des services essentiels à la population
- Répondre à un besoin urgent de la population et éviter que la dépendance vis-à-vis des autres villes en la matière ne demeure aussi forte qu'elle l'est actuellement
- Amélioration des conditions de vie de la population
- Couvrir avec efficacité maximale les déficits déjà enregistrés à ce niveau

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

- Ministère de la santé : maître d'ouvrage
- collectivités territoriales
- conseil régional Tanger Tetouan
- Agence de développement du Nord
- ONG nationales et internationales
- Ordres professionnels : médecins, pharmaciens, techniciens, para médicaux

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

Les actions indispensables à la mise en place d'un schéma régional sanitaire incorporant tous les services hospitaliers spécialisés et d'une ossature infrastructurelle qualitative et quantitative ont, à ce stade de la réflexion, besoin d'une collecte d'idées, d'avis, de remarques et de suggestions pour élargir l'horizon de la réflexion et faire des choix consensuels sur la localisation des équipements sanitaires et essentiellement sur les modalités de participations de L'Etat et des autorités régionales et locales au projet de schéma régional sanitaire

CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

La dispersion importante de la population dans un grand nombre d'agglomérations rurales ne permet pas une organisation efficace de la desserte et la distribution équilibrée des équipements sanitaires. La quasi-totalité de ces équipements se concentrent en milieu urbain. L'infrastructure sanitaire en milieu rural est déficiente : les dispensaires, quand ils existent, sont

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

Les installations et les équipements sanitaires déterminent l'attractivité du territoire dans ce sens qu'elles contribuent au bien être social de la population.

Le relief et l'inaccessibilité de certaines zones de l'aire métropolitaine Tanger Tetouan , notamment dans l'espace de la province de Fahs Anjra expliquent pour une grande part, l'incapacité du système sanitaire public et privé à assurer une couverture sanitaire totale de la population. La construction de nouvelles formations sanitaires et l'équipement des services sont liés, à l'existence d'une infrastructure de base élémentaire (routes d'accès, eau, électricité) qui permettra le développement de son activité.

Pour une meilleure prise en charge de la population en matière de santé, et pour une meilleure intégration d du secteur sanitaire dans le processus de métropolisation, il y a lieu de développer un programme prioritaire selon les axes suivants :

- extension de la couverture sanitaire dans le sens de son élargissement afin de mieux répondre à la demande en soins curatifs et en actions préventives. La priorité doit être donnée aux milieux rural et urbain défavorisés en matière d'élargissement des soins de santé de base (SSB), de déploiement des itinéraires en zones enclavées et de renforcement de formations sanitaires avec un encadrement adéquat des patients.
- L'intensification des activités de prévention et de lutte contre les maladies (construction d'un centre régionale de lutte contre le cancer)
- L'amélioration de la qualité des soins curatifs à travers les conditions de prise en charge. des malades et des consultants, la disponibilité et l'accès aux médicaments dans les établissements sanitaires, et le renforcement des actions de restructuration des urgences hospitalières.

L'implication plus accrue du secteur privé dans la prise en charge des soins curatifs et

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le schéma régional d'organisation sanitaire doit déterminer les conditions de mise en œuvre et les conditions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions prioritaires destinées à la réalisation des objectifs retenus dans le schéma régional sanitaire.

Le schéma régional sanitaire doit prendre pour base les orientations de la carte sanitaire nationale

ACTION 7

Elaboration d'un schéma régional de gestion des ordures ménagères

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Aménager et valoriser les ressources patrimoniales : littoral, forêt, montagne, eau...

OBJECTIF OPERATIONNEL DU PROJET :

Développer les équipements en matière d'assainissement et gestion des déchets



AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Réduire les dangers pour la santé publique ;
- Veiller à la qualité de l'environnement et parer à la dégradation du paysage ;
- Arrêter les mesures relatives à l'exploitation et la post-exploitation des décharges publiques.

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

- conseil régional
- communes
- ministère intérieur
- ministère de l'industrie et du commerce
- coopération internationale
- ministère en charge de l'environnement
- ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

Conformément à l'esprit de gestion sur les déchets, le secrétariat d'état chargé de l'environnement et le conseil de la région Tanger Tétouan, assureront la coordination des activités inscrites dans le cadre du plan régional de gestion des déchets de la région.

Selon les axes de ce plan, les départements concernés seront impliqués (ministère de l'intérieur, ministre de la santé pour les déchets médicaux, la MICA pour les déchets industriels, l'ONEP, la direction régionale de l'hydraulique)

La coopération allemande apportera son appui technique et méthodologique pour l'élaboration dudit plan

le conseil régional, les communes, la DGCL et leurs partenaires potentiels auront une base d'orientations quant au choix des actions prioritaires à entreprendre. Les autorités régionales et locales doivent planifier l'exécution du schéma en fonction des moyens disponibles et de l'ampleur des initiatives identifiées dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de gestion des ordures ménagères

ANCTCEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

La region Tanger Tetouan doit faire face à une augmentation continue du volume des déchets produits dans la region. Cette augmentation est due non seulement à la croissance du nombre d'habitants, mais aussi au changement des modes de production et de consommation, et en même temps, à l'amélioration du niveau de vie. Il s'agit des déchets très divers : des déchets ménagers, de l'industrie, des commerces, des activités de soins, du bâtiment, des services du nettoyage, des espaces verts, etc.

le contexte actuelle de la gestion des ordures menageres nous permet d'emettre les observations suivantes :

- Présence illicite des déchets sur une grande partie du territoire, avec les conséquences que cela entraîne sur les Eco- systèmes ;
- Dégradation du paysage (envol des déchets) ;
- Contamination éventuelle de la nappe phréatique.
- Décharges non contrôlées

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

La collecte des déchets par des moyens appropriés à chaque quartier, mais surtout permettant à tout un chacun de disposer d'un système d'évacuation de ces déchets quotidiens, doit être organisée sur l'ensemble des communes de l'aire métropolitaine Tanger Tetouan

En ce qui concerne le traitement des déchets solides, il faut absolument envisager d'abandonner la décharge actuelle qui constitue une évitable sources de pollution du sol, du sous-sol et de la nappe phréatique et est génératrice de véritables nuisances vis-à-vis des habitants (odeurs, pollution de l'air) et offre une image calamiteuse pour les touristes qui traversent les décharges de tetouan et de Tanger (envol de sacs en plastique).

Il faut prévoir et étudier la création d'un nouveau centre de traitement conçu et géré selon les normes internationales qui sera nécessairement intercommunal.

Le transport des déchets vers ce centre se fera via des centres de transfert visant entre autres à réduire les coûts de transport.

Un système de tri à la source et de valorisation des déchets suivant leur nature (organiques, plastique, verre, papier...) pourrait à moyen terme être institué sur les villes de Tetouan et Tanger.

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Constitution d'un groupement de communes ;
- Choix de sites pour les décharges des ordures
- Engagement d'études sur les modalités mises en œuvre pour le ramassage et le traitement des déchets, ainsi que sur les impacts environnementaux ;
- Consultation des populations, en vue de garantir les chances de leur adhésion aux approches qui seront privilégiées à l'issue des études ;
- Convenir de la méthode la plus appropriée pour la gestion et le traitement des déchets (concession, etc)

ACTION 8

Réalisation des infrastructures et équipements : gares routières et ferroviaires, parking ,..

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Consolider un espace régional coopératif, interconnecté, jouant sur les complémentarités et les solidarités

OBJECTIF OPERATIONNEL DU PROJET :

Développer les services de transports collectifs interurbains



AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- garantir la connectivité entre les principaux centres de la métropole par la réalisation des équipements structurants.
- Privilégier l'inter modalité pour le transport de personnes .
- Favoriser la mobilité par les transports communs et, plus largement, prendre en considération la préoccupation environnementale, en réponse à une demande forte de la population en ce sens.

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

Les montages financiers de réalisation des équipements détermineront les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'ouvrages délégués en fonction du secteur concerné

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

- Etat : plan de développement économique et social
- Conseil régional : contrats plan Etat – Région
- Communes : budgets – programmes et programmes sectoriels d'équipement rural
- Secteur privé : concession et partenariat

ANTECEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

L'aire métropolitaine Tanger Tetouan est un espace aux bases économiques et matérielles réduites mais en perpétuelle mutation, même si les potentialités sont, dans tous les secteurs, réelles. Dans l'espace métropolitain Tanger Tetouan, toutes les vocations s'affirment véritablement en terme d'atouts et ne s'affirment pas en terme d'équipements pour plusieurs secteurs d'activités économiques et sociales.

En plus du retard accusé dans l'édification des équipements structurants dans l'espace métropolitain, le plus significatif aujourd'hui est cependant l'inégalité de la répartition spatiale des investissements et des équipements. Le périmètre des provinces et préfectures de l'aire de développement métropolitain Tanger Tetouan a, certes, connu des interventions importantes de développement ces dernières années de la part des différents acteurs économiques tant publics que privés. Ces actions qui sont à la base de création de foyers de développement ont été également génératrices de disparités économiques et sociales perceptibles au niveau des dessertes et de l'équipement en infrastructures. Elles n'ont pas permis l'intégration du monde rural dans la dynamique métropolitaine.

De multiples raisons militent en faveur de renforcement des équipements et des investissements productifs dans l'espace métropolitain Tanger Tetouan en accompagnement à la dynamique de développement initiée par la construction du Port Tanger Med. Il s'agit notamment d'améliorer l'état :

- des infrastructures de transport
- des infrastructures et équipements en eau
- des infrastructures d'assainissement
- des infrastructures électriques et énergétiques
- des infrastructures d'urbanisation
- des équipements sociaux
- des équipements culturels

Il y a donc nécessité d'impulser de grands projets structurants permettant d'assurer l'articulation territoriale requise et de lever les contraintes à la propagation spatiale des effets de développement générés par le port Tanger Med. Le PTM instaure donc la naissance d'un véritable projet métropolitain, avec l'aménagement de nouvelles zones franches (industrielles, commerciales et logistiques), interconnectées entre elles par un réseau de communication routière, autoroutière et ferroviaire moderne.

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

Les équipements prioritaires pour le développement économique et sociale de la métropole, en cohérence avec les autres composantes d'un développement durable (cohésion sociale et préservation de l'environnement), sont détaillées par l'inventaire des actions (Rapport 4 : charte de

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

Se donner des objectifs de développement ne suffit pas. Il faut ensuite les réaliser. C'est le rôle des autorités régionales

Et d'un hopital

ACTION 9

Consolidation d'un corridor industriel de Gueznaya à Malloussa

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Consolider le réseau urbain régional dans son ensemble : pôles majeurs et villes relais

OBJECTIF OPERATIONNEL DU PROJET :

Installer une politique concertée et financée de réhabilitation et d'anticipation pour les extensions périphériques



AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Développer les grandes infrastructures et équipements d'importance régionale en matière d'équipement industrielle
- Accompagner les grands projets d'infrastructures prévus par le projet intégré PTM

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

- Ministère de l'équipement
- Ministère de l'industrie et du commerce
- Chambres du commerce, d'industrie et des services
- Collectivités locales
- Etablissements publics
- Agence du développement Nord
- Secteur privé

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

- Elaboration de convention de partenariat
- Coordination et partenariat public privé en vue d'appuyer les organisations professionnelles régionales ainsi que les collectivités territoriales pour l'aménagement de zones industrielles et des zones d'activités économiques. La participation des secteurs publics et privés dans toutes les phases du projet, en vue de garantir et la visibilité des différentes phases de réalisation, et l'adhésion des opérateurs concernés.

ANCTCEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

La région Tanger Tetouan compte des ressources naturelles et humaines susceptibles de permettre le développement, à la fois, du tourisme et des industries de haute technologie. Les pouvoirs publics doivent étudier les conditions d'implantation de ces deux activités économiques sur l'espace métropolitain et examiner la possibilité du développement d'un corridor industriel allant soit de Gzanaya à Melloussa, soit de Gzenaya à Cruce Blanco.

Le couloir des infrastructures projetées dans la stratégie PTM: autoroute, chemin de fer, voies rapides, zones franches, zones d'activités, et qui se prolonge vers la zone industrielle de Tanger, constitue un élément déterminant de la future organisation spatiale du territoire. Le corridor est un élément structurant de cette organisation.

L'intégration des zones d'activités projetées dans ce couloir soulève la question des zones résidentielles en terme de choix entre urbanisation nouvelle pour Melloussa 1 ou développement de l'habitat dans les douars ruraux avec leur équipement ou organisation de desserte en transport collectif pour relier les zones résidentielles de Tanger.

Le corridor industriel implique également, pour sa réussite, la mise en place d'une plateforme logistique et des voies de communication rapides.

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

- Le Corridor en question est prévu dans le cadre des projets PTM.
- Promouvoir les perspectives de croissance de la zone de métropolisation.
- La Réalisation du corridor encouragera à la réalisation d'un autre reliant Guzenaya à Tétouan via Croche Blanco, où une plateforme aéroportuaire est envisageable

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Baliser le territoire concerné par des réseaux étoffés d'infrastructures ;
- Proposer des terrains et des locaux à des coûts compétitifs ;
- Mettre à la disposition des opérateurs économiques des services multiples.
- Elaboration de chartes pour les différentes zones franches et zones d'activité favorisant la constitution de systèmes productifs locaux
- Développer la plateforme aéroportuaire logistique de Cruce Blanco

ACTION 10

Réalisation de parcs ou quartiers tertiaires dotés, en particulier, d'accès aux équipements d'information et communication

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Consolider les capacités de polarisation dans l'espace national

OBJECTIF OPERATIONNEL DU PROJET :

Promouvoir les activités financières et bancaires

AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Garantir la diffusion de l'information entre les acteurs économiques et les institutions régionales
- Création de centres informatiques pour la connaissance du territoire, avec la possibilité pour la population de prendre connaissance en temps réel des banques de données publiques et privées.
- Vulgariser le recours aux outils d'information et de communication ; Faire partager l'information et la connaissance par un public large

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

Pouvoirs publics, ONG

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

Investissements publics et privés

ANTECEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

Il s'agit en fait d'une mesure d'accompagnement à la mise en place d'une aire métropolitaine.

Le parc tertiaire est une démarche qui porte le projet de consacrer une forte énergie à ses capacités d'innovation. A la région Tanger Tétouan, toutes les collectivités locales, les représentants du monde économique, les acteurs de l'enseignement et de la recherche doivent s'engager résolument dans une démarche de développement économique et scientifique fondé sur l'innovation et le partenariat entre les mondes de l'enseignement supérieur, de la recherche et des entreprises.

L'aire métropolitaine Tanger-Tétouan est prête à mobiliser dans le cadre des parcs et quartiers tertiaires tous les acteurs régionaux et locaux dans un système d'innovation basé sur la trilogie recherche-développement-innovation

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

Ces parcs peuvent faire partie de la multiplication des instruments de services d'accompagnement aux entreprises (développement et modernisation du tissu industriel)

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Disponibilité des matériels d'information et de communication ;
- Disponibilité des compétences ;
- Formation et forums d'études et d'échanges de bonnes pratiques

ACTION 11
CONSTITUTION D'UNE FONDATION RÉGIONALE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Aménager et valoriser les ressources patrimoniales : littoral, forêt, montagne, eau

OBJECTIF OPERATIONNEL DU PROJET :

Etablir une politique d'aménagement et de valorisation des espaces naturels

LOCALISATION ET CONTENU DU PROJET :

- Le siège social de la fondation à Tétouan
- La fondation peut prendre la forme d'une association ou d'un observatoire de protection de l'environnement.
- Regroupant les représentants des différentes institutions intervenant dans la protection et la valorisation des espaces naturels de la région Tanger Tetouan

AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Conserver les ressources patrimoniales ;
- Faire de ces ressources des outils de communication sur la zone
- La fondation régionale de promotion et de financement pour la protection et la mise en valeur des espaces naturels de la Région métropolitaine doit en plus de la protection des espaces sensibles doit également pouvoir se mettre en place dans le cadre global d'une politique de développement social et économique des espaces ruraux.

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

- Collectivités locales ;
- Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement
- ONG

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

Partenariat

ANCTCEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

L'aire métropolitaine Tanger Tetouan : un Environnement riche mais fragile

Le territoire bénéficie de potentialités importantes du point de vue écologique, sites et paysages. Il est vulnérable et exposé à des menaces de dégradation (forêt, érosion des sols, mitage de l'espace et de pollution due à l'absence d'assainissement, développement des grands projets structurants dans le cadre de la stratégie PTM...).

L'aire métropolitaine Tanger Tetouan présente une grande sensibilité vis-à-vis de l'environnement :

- Une réserve d'eau souterraine et un potentiel hydraulique superficiel, exposés à des rejets polluants, pouvant s'accroître avec le développement de la région. le développement d'activités supplémentaires ne devrait pas accentuer cette dégradation;
- Une zone littorale riche possédant des atouts pour le développement touristique mais à protéger pour limiter les dégradations sur le milieu naturel et le mitage qui dévalorise le paysage et les sites. La qualité des eaux de baignade est bonne pour les dernières saisons, elle doit être maintenue, voire améliorée pour favoriser le développement touristique;
- Des zones forestières avec une grande variété d'espèces rares et à protéger. Les superficies forestières sont soumises à une pression de défrichement et de dégradation, qu'il faut absolument limiter;
- Le SIBE couvre une superficie importante. Son intérêt pour la biodiversité en tant qu'observatoire des oiseaux et des mammifères marins doit être valorisé afin d'offrir des activités de loisirs à la population qui s'installera dans la zone;
- Une activité agricole vivrière qui valorise les bas fonds des vallées et permet la production de produits agricoles pour la population locale;
- Des paysages d'une grande richesse qui doivent être protégés afin de conserver un cachet typique de la côte méditerranéenne, de cette zone;

Ces éléments sensibles subissent déjà la pression du développement des activités humaines. La mise en œuvre de projets de grande envergure comporte un certain nombre de menaces pour cet environnement déjà sensible.

La préservation des principaux enjeux environnementaux permettra de pérenniser l'attraction de la zone pour les populations en recherche d'activités stables.

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

- Renforcement des traits attrayants de la zone de métropolisation.
- Réduction des facteurs de vulnérabilité des espaces naturels de la région métropolitaine

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les différents acteurs éventuels peuvent constituer entre eux des organes de gestion de ces sites. Ils arrêteront, dans une charte qui régirait leurs relations les objectifs escomptés par leur action, les méthodes de travail, les financements nécessaires...

ACTION 12

Mise en place d'un soutien spécifique au développement de l'innovation : aides à la formation et la mise à niveau ; développement des infrastructures et équipements des technologies de l'information et des communications

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Intégrer la Région métropolitaine dans les échanges internationaux

OBJECTIF OPERATIONNEL DU PROJET :

Promouvoir l'innovation, la modernisation et la migration vers des activités à plus forte valeur ajoutée

LOCALISATION ET CONTENU DU PROJET :



AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Augmenter la compétitivité régionale ;
- Renforcer la création d'entreprises innovantes et technologiques ;
- Renforcer la création de technopoles

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

- Université et facultés
- Associations ou groupements d'entreprises ;
- Chambres consulaires,
- Collectivités locales,
- départements ministériels
- établissements

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

Partenariat public/privé

ANCTCEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

La compétitivité des systèmes productifs et des territoires devient de plus en plus ardente. D'où la nécessité pour la zone de métropolisation de pouvoir se démarquer, par rapport aux autres systèmes.

La zone de métropolisation est tenue de ce fait d'être ouverte, de disposer de voies et de moyens de communication et de télécommunication performants, et de pouvoir innover, aussi bien au niveau du produit, qu'au niveau des services disponibles et des techniques de management.

L'appui sur les nouvelles filières de formation en matière des sciences de communication s'avère indispensable pour accompagner les grands projets structurants de la région Tanger Tétouan. La synergie entre enseignement, recherche et activités productives dans des domaines de services à forte valeur ajoutée favoriseraient la formation de pôles de compétence s'appuyant sur des bases très solides comme la le génie informatique et logistique, les biotechnologies, les génies communication.

Ces facteurs permettraient d'amorcer un autre positionnement national et international des deux grandes villes de la métropole : Tanger et Tétouan

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

- La compétitivité, ne relevant plus que des entreprises, concerne les territoires et les structures de gestion de ces territoires. De ce fait, l'innovation peut constituer un atout pour le développement, voire même pour l'image de marque de la zone de métropolisation.
- La mise en place d'un soutien spécifique au développement de l'innovation participera à la Création d'un « espace numérique » basé sur les réseaux de communication. Ce processus augmenterait l'évolution de la zone vers la métropolisation.

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Vulgarisation de la culture d'innovation
- Développement des tissus entrepreneurs ;
- Valorisation et formation des ressources humaines

ACTION 13

Développement des filières universitaires de gestion et droit des affaires

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Intégrer la Région métropolitaine dans les échanges internationaux

OBJECTIF OPERATIONNEL DU PROJET :

Développer la qualification de la ressource humaine

LOCALISATION ET CONTENU DU PROJET :

L'amélioration du niveau de formation à l'université abdel Malek essaadi passe par la création de nouvelles filières universitaires à Tetouan et à Tanger. La création d'un institut international du droit des affaires aura pour objectif :

- Développement du partenariat Universités – Industries
- Développement des filières d'éducation internationales
- Développement des coopérations universitaires internationales
- Développement des filières universitaires technologiques
- Développement des filières universitaires de gestion et droit des affaires
- Développement des activités de la recherche scientifique
- Soutien spécifique au développement de l'innovation (recherche-développement, NTIC...)

AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Offrir un éventail large en matière d'enseignement permettant aux bénéficiaires éventuels plus de choix.
- Favoriser la synergie entre des systèmes d'enseignement différents

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

- Ministère de l'enseignement.
- Consulats et ambassades
- Investisseurs privés.
- Associations professionnelles
- Universités nationales et étrangères

le supérieur
 l'emploi dans la métropole Tanger Tetouan
 qui pourront s'insérer dans le monde industriel ou agricole ou
 qui pourront exercer des activités tertiaires et de services
 services aux personnes, droit des affaires...).

politaines de Tanger et de Tétouan dans les domaines de la

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

La stratégie de développement des filières universitaires de gestion et de droit doit se baser sur le Partenariat en vue de susciter la création de nouvelles filières et services en profitant des synergies existantes entre :

- le développement des projets structurants autour du PTM et la nécessité de formation dans les nouveaux métiers créés par le développement des infrastructures (cas du port)
- les universités nationales et les universités étrangères
- les entreprises et les universités en vue de favoriser le rapprochement en matière de formation nouvelles exigées par leurs activités

ANCTCEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

La zone est connue pour avoir été, du moins en ce qui concerne l'une de ses parties une ville internationale, où plusieurs cultures et traditions cohabitaient ensemble. Elle se prête de ce fait facilement à l'installation des Institutions de ce genre, d'autant plus que cela répond à un besoin aussi bien des opérateurs économiques locaux que des investisseurs étrangers.

La question de création des filières universitaires dans l'aire métropolitaine Tanger6Tétouan est une problématique centrale dans le processus de métropolisation. Dès lors toutes les initiatives qui permettent aux populations, aux institutions et aux entreprises de mieux appréhender l'apport de nouvelles formations qualifiantes dans le processus de développement.

L'émergence de grands projets structurants dans la région invite les autorités régionales et locales à associer l'Université Abdelmalek Essadi et les grandes écoles à une réflexion conjointe sur les possibilités de création de nouvelles filières de formation dans les domaines suivants :

- la problématique de l'immigration
- la problématique de l'eau
- les réseaux de communication et de transfert de technologie
- la gestion des forêts
- les nouveaux métiers des villes
- les métiers d'un port de transbordement tel que PTM
- Des filières de formations technologiques et professionnelles
- Les filières universitaires généralistes et professionnalisées
- Les grandes écoles de gestion et de management
- Les écoles spécialisées en droit des affaires

Pour faire face à la demande en formation, il y a lieu de créer des filières universitaires comportant des filières généralistes (droit, sciences humaines, sciences économiques...) et des filières professionnalisées dans tous les domaines de la gestion et du commerce, des services, de la communication, des sciences et techniques industrielles...

La spécialisation doit se faire progressivement tout au long des années. L'existence de systèmes d'enseignement diversifiés constitue un facteur de pérennité et d'attractivité aux yeux des investisseurs potentiels.

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

La création de nouvelles filières de formation aura un impact encore plus grand en terme d'activités liées aux effets de gamme. Le gisement à exploiter sur ce plan est d'une importance telle qu'il peut révolutionner l'organisation actuelle du système économique local.

Les nouvelles opportunités qui résulteraient de la nouvelle dynamique territoriale viendraient s'ajouter à celles déjà offertes par le déficit actuel des fonctions proprement métropolitaines tant en matière de tertiaire de commandement (administrations, banques, assurances) que d'activités économiques supérieures (négoce international, études et conseil, recherche-développement, etc).

Il y a lieu de créer un institut supérieur du droit des affaires à Tetouan en charge de la formation dans les secteurs suivants :

- Les services financiers (Banques nationales, régionales, spécialisées, étrangères, Autres établissements de crédits et établissements financiers, assurances nationales et étrangères, généralistes ou spécialisées)
- les services Conseils, cabinet d'audit, d'expertise...(Courtiers en assurance, en particulier sur les activités off-shore, Entreprises de gestion de biens, agences immobilières, experts comptables et conseillers fiscaux, Conseillers financiers et juridiques, Conseil en gestion, en organisation, en marketing, Entreprises de communication, Services et conseils en informatique, connectique, télécommunication)

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- étude des besoins du Port Tanger Med en matière de formation qualifiante dans le domaine de gestion et droit
- partenariat université/entreprises
- création d'un institut supérieur du droit des affaires au sein de la faculté multidisciplinaire de Tétouan

ACTION 14

Appui au développement de la place financière off-shore de Tanger

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Intégrer la Région métropolitaine dans les échanges internationaux

OBJECTIF OPERATIONNELS DU PROJET :

Développer les activités tertiaires off-shore, en particulier financières et logistique



AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

Si le Maroc s'est doté de dispositifs douaniers permettant d'offrir aux investisseurs des avantages dans le cadre de régimes économiques en douane, ceux-ci peuvent également avoir accès, sur une base géographique et sectorielle, aux avantages offerts par les régimes des zones franches d'exportations et des places financières offshore.

- Seule la région de Tanger permet, pour l'heure, de jouir des avantages procurés par ces régimes privilégiés. Ceux-ci pourraient à moyen terme être étendus à d'autres zones -région de Nador notamment-, pour ce qui concerne les zones franches.
- Octroi de privilèges fiscaux est devenu l'un des critères de sélection des territoires par les investisseurs ;
- Compatibilité des places financières off-shore avec les principes de libre circulation des capitaux tant revendiqués par le développement du commerce international.

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

- Ministère des finances ;
- Groupements des banques

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

Mettre en application les dispositions du Dahir n° 1-91-131 (26 février 1992) portant promulgation de la loi n° 58-90 Relative à la place financière off shore de Tanger.

ANCTCEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

La diversité des activités économiques de la région de Tanger Tetouan et la modernisation progressive des relations entre différents partenaires ont provoqué un développement important du réseau bancaire. La répartition du réseau bancaire selon les provinces laisse apparaître la prédominance de la Wilaya de Tanger et de la province de Tetouan avec respectivement 50% et 33% des agences implantées dans la région, ce qui constitue un indicateur de dynamisme de ces deux pôles

Ce réseau a été renforcé par la création de la zone off-Shore à Tanger, qui a incité l'intérêt de plusieurs établissements bancaires et financiers pour s'y installer. La financière off shore a été constituée en 1991 et établie effectivement en 1993. Les banques off-Shore qui y sont installées ont pour profession de recevoir des dépôts en monnaies étrangères convertibles et d'effectuer en ces mêmes monnaies toutes opérations financières, de crédit, de bourse, ou de change avec des non résidents.

La place off-shore de Tanger est ouverte aux banques de notoriété internationales telles : BNP(Banque Nationale de Paris), BIT(Banque internationale de Tanger) et la Banque Attijari, un groupement Maroco-Hispano-Americain.

Ces banques ont pour profession de recevoir des dépôts en monnaies étrangères convertibles et d'effectuer en ces mêmes monnaies, toutes opérations financières, de crédit, de bourse, ou de change avec des non résidents.

Il y a lieu de constater que les agences bancaires sont situées dans des zones urbaines et que leur installation suit des critères de productivité bancaire, basée sur les parts de marché

La zone franche off shore bénéficie de plusieurs avantages :

- **Avantages fiscaux** (exonération de la T.V.A, exonération des droits d'enregistrement et de timbre pour la constitution, l'augmentation du capital et l'acquisition d'immeubles; exonération de la patente, exonération de la taxe urbaine, exonération de la taxe sur les commissions, exonération d'impôt sur le capital
- **Avantages structurels** (absence de réglementation des changes, absence de réserves obligatoires, libéralisation des taux)
- **Avantages géographiques** (Stabilité politique et financière, accès au marché européen, proximité de la zone franche de Tanger et de la zone industrielle de Gzenaya)

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

L'émergence d'une place financière offshore à Tanger a été favorisée essentiellement par l'existence d'un cadre légal favorable et des régimes fiscaux avantageux, que certaines circonstances externes ont rendus attractifs. L'intervention de la zone offshore sera plus pertinente si les pouvoirs publics adoptent des mesures incitatives et encourageantes aux investisseurs tels que :

- les mécanismes du secret bancaire,
- l'absence de retenue à la source des revenus de l'épargne
- un régime flexible en matière de provisions bancaires
- une lutte active contre le blanchiment d'argent
- la transposition rapide des directives nationales en matière d'encouragement aux investisseurs
- l'efficacité de la surveillance prudentielle,
- la présence d'une main d'oeuvre qualifiée et multilingue,
- les coûts opérationnels compétitifs (notamment en matière de charges sociales)

L'importance prise par les places off-shore dans les transactions financières, ajoutée à la souplesse de leur système de régulation renforcera la dimension métropolitaine de la zone en question.

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Pour une meilleure application de la loi relative à la création de la zone offshore de Tanger, les pouvoirs publics doivent faire face aux défis de la mondialisation sur le développement des zones offshore.

D'ailleurs les pays qui comptaient sur le système traditionnel de zones franches d'exportation pour attirer les investissements se rendent de plus en plus compte que :

- la concurrence pour l'investissement s'intensifie, ce qui rend de plus en plus difficile le fait d'attirer et de retenir les investisseurs. l'évolution du système commercial international et l'émergence de groupements commerciaux tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'association économique des pays d'Asie (AESAs) et l'Union Européenne. Ces groupements commerciaux déterminent considérablement l'endroit où les investisseurs décident de s'implanter en développant ainsi un processus de d'exclusion à l'égard des zones les moins riches.
- la concurrence sur les marchés de produits internationaux s'accroît, ce qui contraint les entreprises à être de plus en plus compétitives. Les entreprises et les banques doivent avoir un recours croissant à la technologie pour réduire le coût de la main-d'œuvre en particulier et les coûts des facteurs de production en générale ;
- La croissance des réseaux de production mondiale permet désormais aux entreprises de s'approvisionner en biens et en services partout dans le monde et de re-configurer leurs chaînes de production relativement vite et facilement, ce qui signifie qu'un pays ou un fournisseur peuvent être coupés du réseau si les conditions changent et qu'ils ne s'adaptent pas assez rapidement ;
- Les délais de fabrication sont de plus en plus réduits, ce qui oblige les entreprises à accroître leur rythme de production en innovant ; Les entreprises adaptent en permanence leurs produits, en ajustant leurs offres à la demande du marché et aux exigences de leurs clients et exigent à leurs tours aux fournisseurs des produits pas chers, de très bonne qualité et un délais de fabrication et de livraison de plus en plus réduit.
- Les changements dans l'organisation du travail (équipes, qualité, coûts, etc.) impliquent davantage de responsabilités pour les travailleurs en matière de productivité, de qualité et d'innovation,

Pour permettre aux zones offshore de se développer, il y a lieu de revoir l'organisation et les structures des zones franches (localisation et avantages).

Pour ce faire, il est indiqué de formuler clairement et au départ, les bonnes pratiques devant prévaloir dans le fonctionnement de la place off-shore et de prendre en compte les différents enjeux inhérents au fonctionnement de ces places, en vue justement de parer à toutes les pratiques pouvant constituer une atteinte aux règles de concurrence et de la compétitivité.

ACTION 15
CRÉATION D'UN PARC TECHNOLOGIQUE À TETOUAN

**OBJECTIF STRATEGIQUE DU
PROJET :**

Intégrer la Région métropolitaine dans les échanges internationaux

**OBJECTIF OPERATIONNELS DU
PROJET :**

Développer le pôle universitaire et son articulation aux secteurs productifs innovants

LOCALISATION ET CONTENU DU PROJET :

La ville de Tétouan présente un pôle universitaire développé, au sein de l'université Abdel Malek Essaadi, dont on peut faire profiter l'ensemble de l'aire métropolitaine en gestation. Par ailleurs, l'idée de développer les synergies entre la recherche et l'université peut se mettre en place dans le cadre d'un développement, capable d'évoluer vers une technopole.

Le parc technologique de Tétouan doit avoir pour mission :

- Développement et implantation d'activités technologiques et innovantes.
- Développement de projets technologiques et innovants dans les entreprises.
- Développement de pépinière d'entreprises et d'incubateur
- Création d'entreprises innovantes, et de start-up dans la région Tanger Tétouan.

AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Créer de nouvelles politiques en matière d'innovation et de développement technologique et industriel.
- Proposer et promouvoir des compétences technologiques.
- Mise en place d'un soutien spécifique au développement de l'innovation : aides à la formation et la mise à niveau ; développement des infrastructures et équipements des technologies de l'information et des communications

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

- Ministère de l'industrie et du commerce
- Commune urbaine de Tétouan
- Association entre entreprises et institutions de recherche
- Pouvoirs locaux et ministères de tutelle
- Agence de développement du Nord
- CDG

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

- Partenariat Public / privés
- L'emplacement du parc technologique peut se situer dans la commune d'Azla pour renforcer le processus et la stratégie de mise en place du Grand Tétouan
- Il faut développer une étude de faisabilité et associer l'agence de développement du Nord qui a déjà entamé une réflexion sur la question

ANCTCEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

Le passage d'un système économique focalisé sur la quantité et les coûts de facteurs de base à un système orienté de plus en plus vers la qualité, le savoir, l'innovation et les valeurs technologiques implique la création de parcs technologiques au sein de l'aire métropolitaine. Ces plates formes alliant activités économiques, recherche scientifique et équipements de haut niveau permettront à la métropole de faire face aux défis de la globalisation économique.

En effet, et afin de développer l'activité économique à Tétouan et au sein de la zone de la métropole, les pouvoirs publics ont initié très tôt :

- création de zone franche soustraite du régime des douanes et du régime fiscal
- création de nombreuses zones industrielles relayant la politique de renforcement économique de la région à Tanger et à Tétouan
- création de plusieurs zones franches commerciales et/ou d'exportation dans le cadre de projet PTM

Même si l'effort est louable, de nombreux obstacles persistent et qui pourraient entraver la vocation industrielle et technique de l'espace métropolitain, et plus particulièrement la ville de Tétouan qui dispose d'une zone industrielle sous qualifiée.

Pour fonder les ambitions métropolitaines de Tanger Tétouan, il faut procéder à la création d'un parc technologique à Tétouan pour que cette dernière puisse s'intégrer dans les échanges nationaux et internationaux.

Le parc technologique peut devenir une référence de modèle de développement de la zone. Et de ce fait encouragera les entreprises à s'y installer. Il permet également de constituer des réseaux de connaissances et d'innovation et participer au maintien de l'équilibre entre les deux pôles de la métropole.

La construction d'une zone d'activité à la proximité de Tétouan présentant des possibilités d'échanges avec la zone logistique et le port de Oued R'mel s'érige ainsi comme un nouveau facteur primordial, contribuant à l'équilibre économique, mais aussi territorial de la région Tanger Tétouan.

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

L'attractivité économique de l'espace métropolitain Tanger Tetouan fondée sur la qualité des aménagements, l'accessibilité des sites et la proximité des pôles urbains, doit être mise à profit pour accentuer le niveau technologique et la place de l'innovation dans la mutation actuelle du tissu industriel de la région Tanger Tetouan

L'objectif n'est pas de constituer un " système productif local " au sens strict du terme, mais de favoriser dans les différents domaines d'activités existants, l'excellence technologique : haut niveau de formation et de compétence de la main d ' oeuvre, relations étroites avec l'Université et les laboratoires, environnement de services de haut niveau, développement des relations de coopération entre entreprises, etc

L'émergence d'un pôle industriel technologique, lié étroitement aux pôles universitaires de la région favorisera la mise en place du processus de métropolisation

Le parc technologique pourra attirer des investisseurs d'autant plus que, avec l'harmonisation des tarifs douaniers en Europe, les zones franches européennes vont disparaître. Déjà, les promoteurs sud- asiatiques lorgnent de plus en plus sur les ports du Maroc pour améliorer leur positionnement en Europe.

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les autorités de tutelle doivent encourager la création de ces parcs par des mesures incitatives, mais doivent veiller en même temps à la rédaction de cahiers des charges précis. L'accent doit y être mis sur des considérations relatives à l'urbanisme, aux espaces verts et aux édifices.

La gestion du parc pourra être confiée à une société privée.

Le projet nécessitera la mise en place d'infrastructures d'accompagnement consistant en des voies d'accès rapides et modernes dont notamment une voie de contournement de la ville de Tetouan (prolongement de la rocade méditerranéenne tetouan – oued lou) et une liaison entre le port Tanger Med via la voie rapide Tanger Tetouan. Il faut envisager également à moyen terme la liaison rapide avec la plate-forme logistique de Cruce Blanco.

ACTION 16
Création d'un Centre d'Affaires International à Tanger

**OBJECTIF STRATEGIQUE DU
PROJET :**

Consolider le réseau urbain régional dans son ensemble : pôles majeurs et villes relais

**OBJECTIF OPERATIONNEL DU
PROJET :**

Consolider les quartiers commerciaux et les centres d'affaire

AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Mise à disposition d'une structure capable de fournir aux entreprises des services allant du conseil à la prise en charge d'une partie des tâches relatives à la gestion, notamment pour les PME nouvellement créées.
- Aider les entreprises à augmenter leur efficacité.
- Mise en réseau des entreprises ;
- Permettre aux entreprises d'économiser sur certaines dépenses ;
- Réunir les conditions de pérennité, en créant des complémentarités entre les entreprises.

**MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET
AUTRES PARTENAIRES DONT LA
PARTICIPATION AU PROJET EST
SOUHAITABLE :**

- Ministère de l'industrie et du commerce
- Les Associations d'entrepreneurs ;
- Agence du nord
- Le CRI et organismes financiers ;
 - Les Collectivités Locales

**MODALITES DE PARTICIPATION DES
PARTENAIRES AU PROJET :**

Les partenaires devront, chacun en ce qui le concerne, mettre à la disposition de ce Centre les informations concernant son fonctionnement, ses objectifs, ses méthodes de travail.

ANCTCEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

Certaines entreprises, notamment les PME ne disposent pas de suffisamment de moyens pour disposer individuellement des différents services nécessaires à leur fonctionnement, surtout ceux relatifs au Conseil.

Le centre d'affaires est un lieu regroupant des prestations de services aux entreprises (domiciliation, secrétariat, location de bureaux) leur permettant de se retrouver en un même lieu avec clients et prestataires, permettant une meilleure définition de leurs projets économiques.

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

L'existence d'un Centre d'Affaires International permettrait de conseiller les entreprises sur les secteurs les plus rentables, ainsi que sur les lieux de leur implantation.

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les Collectivités Locales peuvent mettre à disposition des autres partenaires éventuels un local pour s'installer.

Le CRI et les Chambres professionnelles peuvent quant à eux, définir les types de services que ce centre mettrait à la disposition des entrepreneurs.

ACTION 17

Création d'un Palais des Congrès à Tanger et à Tetouan

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Consolider les capacités de polarisation dans l'espace national

OBJECTIF OPERATIONNEL DU PROJET :

Améliorer la dotation en grands équipements tertiaires : centres d'affaires, de congrès, etc.

LOCALISATION ET CONTENU DU PROJET :

Localisation : ville de Tetouan et ville de Tanger

Bien qu'il n'existe pas de définition internationale d'un centre de congrès unanimement reconnue, nous considérons qu'un centre de congrès est un bâtiment spécifiquement construit pour recevoir des manifestations. Il se compose d'au moins un auditorium, de salles de commissions, de bureaux pouvant être mis à la disposition des organisateurs, d'une surface d'exposition et d'un espace de restauration.

AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- La création des deux Palais contribuera à faire de la zone de métropolisation une capitale des congrès.
- La zone de Métropolisation deviendra en mesure d'abriter des manifestations d'envergure, ainsi que des expositions, des ateliers et des conférences.
- L'espace congrès participera au développement des technopoles dans la région

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

- Les collectivités locales ;
- Les chambres professionnelles,
- Les opérateurs privés et les aménageurs touristiques
- Ministères de la culture

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

Dans un premier temps, il revient aux collectivités locales et aux chambres professionnelles de mettre en place ces deux Palais. Leur gestion pourrait être octroyée par la suite aux opérateurs privés (gestion déléguée)

ANCTCEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

Jusqu'à présent, l'espace de métropolisation continue de connaître un manque flagrant à ce niveau, et ce en dépit des différentes manifestations que les villes de Tanger et Tétouan ont abritées.

Grâce à des espaces polyvalents, le Palais des Congrès peut aussi bien accueillir des congrès, séminaires, conventions que des salons professionnels ou grand public. Le palais des congrès pourra développer les services suivants :

- accès Wi-Fi: connexion à Internet sans fil dans tout le palais des congrès
- Traduction simultanée
- Visioconférence
- Location bureautique (ordinateurs, imprimantes, écrans, photocopieurs, téléphones, télécopies...)
- Aménagement - Décoration Espace
- Restauration - Traiteur
- Programme Post-congrès
- Réservations Hôtelières
- Hôtesse d'Accueil - Vestiaire gardé
- Surveillance - gardiennage - contrôle
- Manutentionnaire (s)
- Relations Presse - Communication

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

La création de tels espaces permettrait aux deux villes de disposer de lieux destinés à abriter des manifestations d'envergure, en mettant à disposition des salles des congrès, expositions de spectacles, d'infrastructures de télécommunication

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Partenariat public privé

ACTION 18

Réalisation de grands équipements de loisirs

OBJECTIF STRATEGIQUE DU PROJET :

Consolider les capacités de polarisation dans l'espace national

OBJECTIF OPERATIONNEL DU PROJET :

Promouvoir les services aux personnes supérieures : santé, culture, loisir, éducation

LOCALISATION ET CONTENU DU PROJET :

Localisation :

Dans l'espace métropolitain Tanger Tetouan et plus particulièrement en milieu urbain.

Types d'équipement :

- musées des arts modernes à Tetouan
- Centre de Culture et de Spectacles à Tétouan
- Réhabilitation du Théâtre Cervantès à Tanger
- Palais des Congrès à Tetouan et à Tanger
- grand aquarium sur le littoral méditerranéen
- parc d'attraction sur le littoral atlantique et le littoral méditerranéen
- piscine olympique à Tanger
- Tanger city center à Tanger

AUTRES OBJECTIFS LIES AU PROJET

- Améliorer la qualité de vie dans l'espace concerné par la métropolisation.
- Multiplier les lieux de loisirs et de divertissement pour renforcer les conditions de pérennité pour les investisseurs.
- Offrir aux investisseurs et à leurs familles un large éventail de choix des lieux de loisir ;
- Encourager ces mêmes investisseurs à faire de leur installation dans la zone de métropolisation un choix stratégique.

MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET ET AUTRES PARTENAIRES DONT LA PARTICIPATION AU PROJET EST SOUHAITABLE :

- Ministères et organismes financiers;
- Collectivités locales ;
- ONG ;
- Opérateurs touristiques ;;
- Instituts d'enseignement étrangers

MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU PROJET :

Les ministères peuvent arrêter en partenariat avec les autres partenaires, dont notamment les collectivités locales, les équipements à réaliser, ainsi que les programmes de manifestation culturelles et artistiques. Les opérateurs touristiques pourraient, sinon devraient appuyer ce genre d'initiatives, compte tenu de leur impact positif sur leurs activités.

ANCTCEDENTS, CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DE L'ACTION :

Bénéficiant d'une situation géographique particulière, et de traditions culturelles et artistiques diversifiées (Evénements artistiques, semaines culturelles), la zone de métropolisation se prête aisément à abriter des équipements de loisirs.

APPORT AU PROCESSUS DE METROPOLISATION

L'amélioration de la qualité de vie (l'existence des équipements en question en fait partie), peut être considéré, à juste titre, comme l'un des éléments attrayants de l'espace métropolitain.

ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Partenariat entre les différents acteurs.